



UNEP

**Programme
des Nations Unies pour
l'Environnement**

Distr. LIMITEE

UNEP (DEPI)/CAR IG.28/3
4 septembre 2008

Original: ENGLISH

Treizième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et dixième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes

St. John's, Antigua, du 9 au 12 septembre 2008

**PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET DU PROGRAMME POUR
L'ENVIRONNEMENT DES CARAIBES**

POUR LA PERIODE BIENNALE 2008-2009

Afin de réduire les frais, seul un nombre limité de documents de la réunion seront imprimés. Les délégués sont priés d'apporter leurs copies des documents d'information et de travail à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Contenu

I. INTRODUCTION	1
II. COORDINATION GENERALE ET DEPENSES COURANTES	2
A. Contexte.....	2
B. Objectifs	2
C. Coordination du Programme pour l'Environnement des Caraïbes	2
1. Personnel, finances et administration.....	3
2. Questions clés concernant la coordination générale et les dépenses communes du plan de travail et du budget	4
3. Réunions du Programme pour l'Environnement des Caraïbes	4
(a) Cinquième Réunion des Parties contractantes (CdP) au Protocole SPAW	4
(b) Treizième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et la dixième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes	4
(c) Cinquième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique du Protocole SPAW	5
(d) Cinquième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire du protocole LBS.....	5
D. Coordination générale et dépenses communes.....	5
III. PLAN DE TRAVAIL DU SOUS-PROGRAMME	5
A. Évaluation et gestion de la pollution de l'environnement	5
1. Contexte.....	5
2. Projets et activités.....	6
a) Coordination du programme	6
b) Réduction des écoulements de pesticides dans la mer des Caraïbes (FEM)	8
c) Gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières dans les petits États insulaires en développement de la région des Caraïbes (IWCAM –FEM)	10
d) Formation à la remise en état des baies polluées (FEM).....	12
e) Évaluation des déversements et des sources de pollution dans la région des Caraïbes	13
f) Réseau régional de Technologie et des Sciences marines pour la région des Caraïbes : Le réseau <i>Know-why</i> (Savoir-Pourquoi)	13
g) Développement des capacités pour la mise en application des systèmes d'information géographique	15

h) Évaluation des besoins d'épuration d'eaux usées	16
i) Programme de micro financement – meilleures pratiques de gestion agricole	16
j) Gestion intégrée des déchets marins	17
k) Programmes d'Action nationaux (PAN)	18
l) Promotion du Protocole LBS	19
m) Nouveaux projets : <i>Financement assuré</i>	19
n) Nouveaux projets : <i>Financement requis</i>	22
B Programme régional relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées	29
1. Contexte.....	29
2. Projets et activités.....	30
a) Coordination du programme	30
b) Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes.....	32
c) Mise au point des lignes directrices pour la gestion des zones et des espèces protégées	33
d) Conservation des espèces menacées et en danger	34
e) Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins	37
f) Le tourisme durable.....	39
C. Communication, éducation, formation et sensibilisation (CETA).....	40
1. Contexte.....	40
2. Projets et activités.....	41
a) Coordination du programme	41
b) Promotion du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et ses sous-programmes	42
c) Élaboration et mise en oeuvre d'une stratégie de communication et d'assistance du PEC.....	43
d) Appuyer la mise en oeuvre de la Décennie des Nations Unies de l'éducation pour le développement durable.....	43
e) Appuyer la mise en oeuvre du Plan stratégique de Bali (BSP) d'appui à la technologie et au renforcement des capacités	44

I. INTRODUCTION

1. Ce plan de travail couvre la période biennale 2008-2009 et présente les activités à réaliser dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Cartagena Convention) et de ses protocoles ainsi que le Plan d'action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes (PEC).
2. Pendant la période biennale 2008-2009, le PEC continuera de coordonner avec les initiatives mondiales pertinentes comme le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre les activités terrestres (GPA) et les accords environnementaux y reliés, comme la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et leur élimination, la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de la faune et de la flore menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur les espèces migratoires et la protection de la faune sauvage (CMS), la Convention Ramsar sur les zones humides et la Convention concernant la protection du patrimoine mondial UNESCO (WHC). Ce plan de travail reflète également l'étroite collaboration avec d'autres agences des Nations Unies comme l'Agence internationale de l'énergie atomique (IAEA) la Commission océanographique internationale (IOC) et son secrétariat IOCaribe, l'Organisation Maritime Internationale (OMI), l'Organisation Panaméricaine de la Santé (OPS), les agences de développement et autres organisations régionales et internationales.
3. Le secrétariat a préparé ce document en tenant compte des apports reçus lors des réunions des groupes de travail convoquées depuis la douzième Réunion intergouvernementale, des recommandations de la quatrième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique du Protocole SPAW, des décisions de la quatrième Réunion des Parties contractantes au Protocole SPAW, des recommandations de la quatrième Réunion du Comité scientifique et technique intérimaire du Protocole LBS. Les résultats des initiatives mondiales ou régionales pertinentes et les activités des projets précédents et en cours de réalisation ont également été pris en compte.
4. Pour la période biennale 2008/2009, le PEC cherchera à améliorer les options stratégiques de son programme, en:
 - a) Travaillant avec d'autres programmes des mers régionales proposant des plans d'actions similaires,
 - b) Intégrant les plans nationaux et régionaux dans les sous-programmes,
 - c) Intégrant les plans de développement socio-économiques nationaux et régionaux incluant des composantes côtières et marines dans les stratégies de sous-programme,
 - d) Travaillant pour améliorer et inclure des plans et des programmes mondiaux et régionaux de suivi et de surveillance dans le PEC, y compris les programmes de travail et les agendas des plans d'action mondiaux, comme : les Objectifs de développement du Millénaire (2000), le Programme d'exécution de Johannesburg (2002), la stratégie et la déclaration de l'île Maurice (2005), les décisions du Conseil exécutif du PNUE (2008), la Convention sur la Diversité biologique (2005), les Directions stratégiques des mers régionales (2008-2010), et le Plan stratégique de BALI d'appui technologique et de renforcement des capacités (2004), la Stratégie à Moyen Terme proposé du PNUE pour la période (2010-2013).
 - e) Travaillant à l'externe comme à l'interne pour améliorer les mécanismes de coordination au sein et entre les sous-programmes.

II. COORDINATION GENERALE ET DEPENSES COURANTES

A. Contexte

5. Le PEC a été créé pour fournir un mécanisme où les différents états et territoires de la Région des Caraïbes peuvent aborder collectivement la protection et la mise en valeur de leurs ressources marines et côtières comme une base pour le développement économique continu de la région. La réalisation de cet objectif dépend de l'incorporation de principes d'assistance technique mutuelle ; le développement et le renforcement des cadres législatifs et institutionnels au niveau national et régional ; la standardisation des approches et des méthodologies ; l'encouragement d'une recherche appropriée ; la gestion conjointe des ressources en partage et l'échange d'information pertinente, entre autres. Pour assurer une cohésion des différentes composantes du programme et pour réduire le redoublement des efforts et le gaspillage des ressources, la coordination générale des composantes du programme a été centralisée et assurée par l'Unité de coordination régionale des Caraïbes (UCR/CAR) à Kingston.
6. L'UCR/CAR est le secrétariat du PEC ; elle est la responsable de la coordination et de la mise en oeuvre du Programme. L'UCR/CAR est chargée des fonctions programmatiques, administratives, financières et de personnel, liées à l'administration du Plan d'Action et de la Convention de Cartagena et ses protocoles. L'UCR/CAR fonctionne sous l'autorité du siège du PNUE par le biais de la Division de la mise en oeuvre des politiques environnementales (DEPI), en collaboration avec le bureau régional du PNUE pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (ROLAC) et les gouvernements de la région, à travers un organe intergouvernemental et des Parties contractantes, et d'un Comité de surveillance.

B. Objectifs

7. Les objectifs du PEC, à travers ce plan de travail, sont :
 - a) Fournir un cadre programmatique législatif et institutionnel consolidé en vue d'une coopération entre les pays membres et les organisations concernées, pour la gestion des ressources marines et côtières dans la région des Caraïbes ;
 - b) Assurer une coordination efficace pour la mise en oeuvre des différentes composantes du PEC ;
 - c) Convoquer les réunions nécessaires requises par la Convention de Cartagena et ses protocoles, afin de faciliter la mise en oeuvre du Programme au sein d'une autorité législative et technique appropriée.

C. Coordination du Programme pour l'Environnement des Caraïbes

8. L'appui de base du secrétariat du PEC repose sur le personnel principal et sur le budget opérationnel. Tous les besoins du personnel (salaires et dépenses y reliées), les fournitures de bureau et matériels, les équipements, les réunions intergouvernementales, les déplacements et les questions diverses sont inclus dans la coordination générale et les dépenses communes du plan de travail et du budget. Seulement les activités et les projets apparaissent dans le cadre des plans de travail des sous-programmes.

1. Personnel, finances et administration

9. Pendant le dernier exercice biennal, le secrétariat a été réussi en sollicitant des fonds de projet en liquide aussi bien que des contributions en espèces pour accueillir la réunion principale qui a aidé à améliorer la position financière du PEC. En outre, il a été encourageante qu'un certain nombre de pays et de territoires avec des arriérés aient contribué au fonds fiduciaire des Caraïbes (CTF), certains pour la première fois. Néanmoins, comparé au budget exigé pour la coordination globale et le composant coûts communs, tout le revenu annuel demeure bien loin du niveau optimal. En 2008-2009, le PEC continue à être complété par le personnel et les coûts administratifs de projets importants tels que le FEM. Il est extrêmement important que le revenu en 2008-2009 au CTF sera augmenté à un rythme avec l'augmentation dans les coûts de coordination globale pendant les dernières décennies.
10. Pendant l'exercice biennal 2006-2007, la plupart des postes vacants y compris certains postes projet avaient été remplies et on s'attend à ce que dans 2008-2009 le secrétariat fonctionne à sa capacité opérationnelle maximum. On s'attend que les deux postes d'assistants administratifs G5 pour le projet de pesticide FEM (GEF-REPCar) et le projet de GEF-IWCAM soient remplis pendant le premier trimestre de 2008. On s'attend terminer la sélection de l'assistant des finances G5 pour le secrétariat soit accompli dans la dernière moitié de 2008. En outre, quelques emplois temporaires au niveau de soutien seront ouverts pour compléter les postes à durée fixe pour pouvoir livrer des activités à un niveau élevé pour les sous-programmes du PEC aussi bien que pour les projets financés avec les ressources externes. Pourtant, le PAC continue souffrir d'un manque de personnel au niveau professionnel et la situation sera aggravée si les trois emplois temporaires, à savoir, l'officier de CETA, l'officier auxiliaire de programme AMEP, et l'officier professionnel junior d'AMEP, seront discontinués sur l'épuisement du placement de projet disponible au début de 2009. Le secrétariat continue à explorer toutes les occasions disponibles pour obtenir les ressources humaines additionnelles au PEC via le programme des officiers professionnels subalternes, stage, etc. et pour solliciter des contributions en espèces des gouvernements membre, d'autres organismes internationaux, régionaux et nationaux, aussi bien que des centres d'activité régionaux du PEC (RACs).
11. Pendant le l'exercice biennal 2008-2009, le PEC se concentrera sur la mobilisation des fonds en soumettant des propositions de projet aux donateurs. En même temps, il fera plus d'efforts de mettre en application des mesures de réduction des coûts aussi bien que de maximiser l'utilisation des ressources humaines. En 2007, un des deux véhicules du bureau a été vendu pour épargner ses coûts de maintenance et la prime d'assurance. De plus en plus l'information est publiée sur le site Internet au lieu d'imprimer ces publications en papier. Afin de maximiser les ressources humaines existantes, le personnel a été formé pour être multifonction, le partage du travail est mis en application pour la distribution égale de travail entre les pendant les périodes de creuses. On a acheté de nouveaux équipements d'exécution améliorée telle que des ordinateurs et un scanner maximiser le temps des employés utilisant ces équipements. Des efforts semblables seront prévus d'être pour l'exercice biennal 2008-2009.
12. De plus, le secrétariat avait activement cherché à rationaliser le mécanisme pour améliorer sa situation financière. Il a précisé que des décisions sur de diverses propositions pour des règles financières du PEC avaient été à plusieurs reprises reportées à la réunion intergouvernementale suivant depuis 1994. Le secrétariat avait réclamé d'urgence la nécessité d'adopter des règles financières au sujet de ; la justification légale pour publier des factures, le fait que quelques pays membres ont manqué d'un fondement juridique pour payer des contributions et aucun déboursement du fonds fiduciaire des Caraïbes (CTF) ne pourrait être autorisé à moins que des

fonds aient été reçus, et ceci pourrait compromettre des contrats, des projets et d'autres engagements.

13. Le secrétariat a également exigé une simplification de certaines règles financières comprenant la nécessité de combiner le mécanisme financier pour la Convention contre le Plan d'action. Il a également recommandé qu'aucun mécanisme financier ne soit nécessaire pour des réunions et des conférences, puisque c'était rendu inefficace dû à la nature des contributions volontaires. Plus de recommandations peuvent être trouvées dans le document présenté chez les douzième, onzième et treizième réunions intergouvernementales, '*Proposition de règles financières pour la Convention de Carthagène et le Programme pour l'environnement des Caraïbes et les termes de référence du fonds d'affectation spéciale*'. Les termes de référence pour le sont également clairement décrites.

2. Questions clés concernant la coordination générale et les dépenses communes du plan de travail et du budget

14. Le budget pour la coordination globale et les coûts communs présentés ci-joint dépende de :
- a) La pleine participation de tous les pays membres du PEC en apportant des contributions ordinaires au fonds fiduciaire des Caraïbes conformément au niveau proposé des contributions ;
 - b) La capacité du secrétariat d'attirer des contributions extraordinaires. Le secrétariat doit donc continuer à consacrer le temps aux efforts de mobilisation de fonds de couvrir les coûts opérationnels additionnels du secrétariat qui dépassent le niveau des contributions ordinaires au fonds fiduciaire.

3. Réunions du Programme pour l'Environnement des Caraïbes

15. Plusieurs réunions du PEC ont eu lieu tous les ans ou tous les deux ans. Ces réunions sont nécessaires pour faire le suivi de la mise en oeuvre des projets, le fonctionnement efficace du Programme et à des buts administratifs du secrétariat. Les réunions ci-après ont été convoquées pendant la période biennale 2008-2009.

(a) Cinquième Réunion des Parties contractantes (CdP) au Protocole SPAW

16. La cinquième Réunion des Parties contractantes au protocole SPAW aura lieu pendant le dernier trimestre 2008, juste avant la treizième Réunion intergouvernementale du Plan d'action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et la dixième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes.

(b) Treizième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et la dixième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes

17. Les Réunions conjointes intergouvernementale et de Partie contractante sont convoquées tous les deux ans pour apporter toute l'autorité générale au PEC, analyser les progrès du Programme, superviser les accords financiers et institutionnels et décider du plan de travail et du budget biennal du PEC. La prochaine réunion est programmée pour le dernier trimestre 2008.

(c) **Cinquième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique du Protocole SPAW**

18. La Cinquième Réunion de SPAW/STAC se tiendra au troisième trimestre 2009 afin de poursuivre le développement et la mise en oeuvre du Protocole SPAW, de même que pour développer le plan de travail et le budget pour la période biennale 2010-2011.

(d) **Cinquième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire du protocole LBS**

19. La cinquième Réunion LBS/ISTAC aura lieu au deuxième trimestre 2009 afin de poursuivre le développement et la mise en oeuvre du Protocole LBS, de même que pour développer le plan de travail et le budget pour la période biennale 2010-2011.

D. Coordination générale et dépenses communes

20. La coordination générale et les dépenses communes sont détaillées à l'Annexe I, page 2 du présent rapport.

III. PLAN DE TRAVAIL DU SOUS-PROGRAMME

A. Évaluation et gestion de la pollution de l'environnement

1. Contexte

21. Ce plan de travail et le budget couvrent les activités actuelles ainsi que les activités à développer au titre du sous-programme d'évaluation et de gestion de la pollution environnementale (AMEP) du Programme pour l'environnement des Caraïbes du PNUE (PEC) pour l'exercice biennal 2008-2009, en appui au Protocole de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la Région des Caraïbes (Convention de Carthagène), relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres (Protocole LBS).
22. Le but du Programme AMEP est d'aider les pays de la région des Caraïbes à **contrôler, prévenir et réduire la pollution** de leurs environnements marins et côtiers, et ainsi leur permettre de remplir leurs obligations au titre du Protocole relatif à la pollution due à des sources et activités terrestres et du Protocole relatif aux déversements d'hydrocarbures de la **Convention de Cartagena**.
23. Les objectifs stratégiques du programme AMEP sont les suivants :
- a) Promouvoir la ratification, l'adhésion et la mise en oeuvre des protocoles LBS et déversements d'hydrocarbures ; et
 - b) Améliorer la coordination, la collaboration, la coopération et la communication avec les organisations régionales et internationales dans la mise en oeuvre et le développement du projet.
24. Ce plan de travail et ce budget se présentent à la treizième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et la dixième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, (13^{ème} IG), pour adoption. Elle fait suite à la révision et à l'aval de la quatrième Réunion du Comité consultatif scientifique et technique intérimaire du Protocole de Carthagène sur

la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS/CCSTI), tenue à Petén, Guatemala, au mois d'octobre 2007.

25. En tant que sous-programme du PEC, le plan de travail et le budget de l'AMEP sont développés pendant une période de deux ans. Les projets et les activités suivantes sont conçues de manière à atteindre les objectifs du Protocole LBS et du Protocole sur les déversements d'hydrocarbures, à assurer la continuité de leur développement et à aider les pays à surmonter les barrières existantes à leur ratification, adhésion et/ou leur mise en œuvre. Plusieurs projets et activités présentés ci-après sont la continuation de projets de la période biennale 2006-2007. Cela s'explique par l'important plan de travail d'AMEP approuvé à la 12^{ème} IG et de la charge de travail en cours prévue pour ces mêmes projets. Par ailleurs, les plans de travail proposés pour les deux centres d'activités régionaux (CAR), ont été incorporés à ce plan de travail proposé.

2. Projets et activités

a) Coordination du programme

Objectifs

26. Les objectifs assignés à la coordination du programme AMEP/LBS pour la période biennale 2008/2009 vont tout d'abord appuyer deux champs du sous-programme du PNUE : Gestion de l'écosystème et substances toxiques et déchets dangereux.

Gestion de l'écosystème

Objectifs	Indicateurs d'exécution
Promouvoir la ratification, l'adhésion et l'application effective du Protocole LBS et du Protocole sur les déversements d'hydrocarbures	<p>Un plus grand nombre de ratifications du Protocole LBS et du Protocole sur les déversements d'hydrocarbures ;</p> <p>Une plus grande fréquentation du site Internet du PEC en tant que mécanisme de communication et d'information ;</p> <p>Une plus grande disponibilité et accessibilité de l'information et de matériels promotionnels et de sensibilisation ;</p> <p>Un plus grand nombre de partenariats et de réseaux pour le partage des enseignements appris, d'expériences et de meilleures pratiques ;</p>
Renforcer la capacité nationale et régionale d'utiliser les outils de gestion de l'écosystème et les données concernant la pollution dans les zones de haute diversité biologique pour une meilleure prise de décision.	<p>Un plus grand nombre de pays capables d'identifier l'état actuel et les changements au niveau des services de l'écosystème, par le biais d'un suivi et d'une évaluation intégrés ;</p> <p>Une meilleure information scientifique sur la pollution dans les zones de haute diversité biologique, au niveau régional et national dans la région des Caraïbes ;</p> <p>De meilleures capacités de laboratoire au niveau régional et national pour le suivi et l'évaluation (analyses) ;</p>

Renforcer la capacité des pays à redéfinir leurs politiques environnementales, leur législation, programmes et financement pour traiter la dégradation des services écosystémiques sélectionnées comme prioritaires.	Identification de mécanismes financiers innovateurs ; Réformes institutionnelles, politiques et législatives.
--	---

Substances toxiques et déchets dangereux

Objectifs	Indicateurs d'exécution
Améliorer les capacités et le financement des États et autres parties prenantes, d'évaluer, de gérer et réduire les risques pour la santé humaine et environnementale, liés aux déchets solides et liquides, aux produits chimiques et autres déchets dangereux.	Un plus grand nombre de pays et de parties prenantes démontrant des progrès dans la mise en œuvre d'une bonne gestion des déchets solides et liquides, y compris, entre autres, des déchets marins, des eaux usées et des déchets chimiques et dangereux.
Apporter du conseil politique et technique aux États et autres parties prenantes afin d'améliorer la gestion des déchets, y compris l'utilisation de technologies améliorées et de meilleures pratiques de gestion	Un plus grand nombre de gouvernements et autres parties prenantes appliquent les lignes directrices et les outils du PNUE, en vue de fournir le conseil scientifique et technique sur l'évaluation, la gestion, le remplacement des produits chimiques nocifs et sur une gestion intégrée des déchets.
Réduire toutes les décharges polluantes dans le milieu marin et côtier de la région des Caraïbes	Une réduction des déversements polluants dans le milieu marin et côtier de la région des Caraïbes provenant de sources terrestres et marines. Des améliorations dans la qualité des eaux côtières et marines.

Activités

27. L'administrateur des programmes AMEP continuera à s'occuper de la coordination et la supervision générale de la mise en œuvre des activités du programme pendant la période biennale suivante. L'administrateur de programme du sous-programme CETA prêtera aussi son assistance dans le domaine de la sensibilisation et la gestion de l'information et le Coordinateur de l'UCR/CAR continuera à jouer un rôle important en promouvant la ratification du Protocole et la mise en œuvre de la Convention de Cartagena et ses Protocoles. Les directeurs des CAR/LBS et déversements d'hydrocarbures et les directeurs du projet régional des projets FEM apporteront un appui programmatique et technique supplémentaire. L'appui technique supplémentaire en systèmes d'information et en GIS sera fourni par l'administrateur associé parrainé par l'agence SIDA, basé au CAR-CIMA à Cuba pendant l'année 2008.
28. Les fonds apportés par les deux projets du FEM seront utilisés pour appuyer l'assistant du programme AMEP en 2008. Des efforts seront déployés pour identifier des fonds supplémentaires afin de s'assurer que cet appui pourra être maintenu pendant l'année 2009.
29. Le Protocole LBS reste l'instrument régional de mise en œuvre du Programme d'action mondiale (GPA) dans la région des Caraïbes. La coordination avec d'autres organisations et programmes régionaux ainsi qu'avec des initiatives régionales ou mondiales sera encouragée. Les efforts de collecte de fonds se poursuivront, en consultation avec le coordinateur de l'UCR/CAR et en liaison avec les gouvernements, les donateurs et les organismes partenaires. Des efforts se focaliseront également sur le renforcement de la coordination d'activités entre les CAR et à promouvoir les

échanges et la collaboration avec les CAR développés dans le cadre d'autres programmes des mers régionales comme le Plan d'Action de la Méditerranée et la Convention de Barcelone.

30. Le Secrétariat convoquera à la cinquième Réunion du CCSTI/LBS ; à cette occasion, l'administrateur de programme d'AMEP présentera le plan de travail et le budget AMEP/LBS pour l'exercice biennal 2010-2011, conformément aux objectifs du Protocole LBS et du Protocole sur les déversements d'hydrocarbures.
31. Un résumé des projets en cours et des nouveaux projets pour la période biennale 2008-2009 est présenté ci-après.

Projets en cours

Projets financés par le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)

b) Réduction des écoulements de pesticides dans la mer des Caraïbes (FEM)

Introduction

32. Pendant la prochaine période biennale, les activités suivantes vont entrer dans la phase d'exécution au titre de plusieurs composantes du projet.

Activités

33. Les activités du projet se concentreront autour de quatre composantes principales avec plusieurs sous composantes :

Composante 1 – Coordination de projet

34. L'UCR-CAR-PNUE continuera de prêter assistance aux pays participant dans le développement des mécanismes nécessaires pour renforcer et maintenir la participation des parties prenantes et le travail en réseau. Cependant, les autorités nationales se chargeront de la partie substantielle des activités au niveau national, en intensifiant ainsi la capacité et la pérennité.
35. Les mécanismes de coordination régionale seront maintenus et des groupes conseil seront établis le plus rapidement possible. Un assistant administratif se joindra à l'Unité de Coordination de projets régionale au début de l'année 2008. Outre un échange fréquent par courrier électronique et par téléphone, deux missions de suivi seront entreprises par le Coordinateur de projet dans les pays participants et convoquera au moins une fois par année à une réunion du Comité directeur du projet pour guider les activités et adopter les plans de travail.
36. Au niveau national, les activités seront menées pour renforcer et maintenir le travail réussi qui a été réalisé en réseau et pour assurer la pleine participation des parties prenantes. Les Comités nationaux se réuniront régulièrement et travailleront activement sur l'exécution des plans de travail des projets de démonstration. En se basant sur les limitations identifiées pendant la première année du projet, les activités de la deuxième année chercheront à renforcer la coordination nationale, en appuyant les unités de coordination de projets nationaux avec des assistants techniques et administratifs. Grâce à cela, les comités nationaux devraient devenir plus dynamiques et le processus de nouvelles activités seraient dynamisées.

Composante 2 – Validation et mise en oeuvre des Bonnes pratiques agricoles

37. Quatre projets de démonstration seront mis en oeuvre dans chacun des trois pays participants ; ils seront focalisés sur des pratiques améliorées à différente échelle de culture, de types de fermes

(subsistance, basse et haute intensité) ou sur l'analyse d'autres conditions de comparaison utiles (par exemple, types de sol).

38. Les cultures et les régions ciblées par les projets de démonstration au Nicaragua seront sélectionnées au début de l'année 2008. Pendant cette même période, les trois pays sélectionneront les alliances appropriées (secteur privé – Instituts agricoles R&D) en vue de mettre en œuvre les projets de démonstration. Des Mémoires d'entente seront élaborés à la fin du premier semestre 2008, et signés avec les agences d'exécution. Des ateliers de formation seront ensuite programmés pour les fermes pilotes sélectionnées, sur les meilleures pratiques de gestion MPG/PAM (y compris la gestion intégrée des maladies et des déchets). Une formation sera aussi apportée sur le suivi et l'évaluation, afin d'établir une ligne de base d'évaluation de site. Les projets de démonstration seront exécutés sur une période de deux ans à partir du deuxième trimestre 2008. Les fermes de démonstration seront suivies au niveau des impacts environnementaux, agronomiques et socio-économiques, y compris, mais non limité, aux récoltes, la sécurité des travailleurs, les écoulements de pesticides et les dépenses, en comparaison avec les fermes de contrôle. Un programme de formation de formateurs et d'agriculteurs sera conçu et mis en œuvre à partir de 2009. Ce programme faisant partie des projets de démonstration, sera exécuté pendant le deuxième trimestre de la même année. De brefs rapports sur les progrès réalisés seront présentés à l'UCR/CAR-PNUE chaque trimestre et des rapports plus détaillés seront élaborés une fois par an.

Composante 3 - Suivi de l'utilisation et des écoulements de pesticides.

39. Un programme de suivi des zones côtières sera chargé du suivi et de l'évaluation de l'état des écoulements de pesticides dans les rivières et dans la mer des Caraïbes. Les protocoles régionaux nécessaires seront élaborés le premier trimestre 2008. Un cours de formation technique sur l'échantillonnage et l'analyse des différents pesticides et leurs dérivés sur le milieu marin et côtier sera organisé pendant le deuxième trimestre 2008. Des Mémoires d'entente seront élaborés avec les agences d'exécution vers la fin du premier trimestre 2008. En tant qu'élément du programme de suivi et en fonction des diagnostics sur l'infrastructure et la capacité actuelles, un appui sera donné aux laboratoires locaux pour améliorer la capacité de suivi des écoulements de pesticides.
40. Le programme de suivi côtier sera mis en place à la fin 2008. Une évaluation (l'échantillonnage) de la présence de pesticides dans la zone maritime sera réalisée, tandis que les pesticides présents dans les zones côtières et les bassins versants, feront l'objet d'un suivi deux fois par an. En outre, l'appui sera donné à des projets de recherche étudiant l'interaction des pesticides avec le milieu marin et côtier. De brefs rapports trimestriels sur les progrès réalisés seront accompagnés de rapports techniques annuels plus détaillés. L'objectif à atteindre est une base de données GIS-IMS, apportant des statistiques sur les écoulements de pesticides qui serait fonctionnelle dès le deuxième trimestre 2009.
41. Pendant le premier semestre 2008, des statistiques sur la consommation de pesticides (production, import, export) concernant la période 2004-2006 seront compilées et publiées sur le site Internet du projet. Il sera mis à jour au début 2009. D'autres informations pertinentes, comme les statistiques sur l'utilisation de pesticides pour la santé publique ou des données sur l'utilisation illégale de pesticides seront également incluses si elles sont disponibles.

Composante 4 – Renforcement des capacités pour la réduction des écoulements de pesticides

42. L'étude des cadres légaux inclura l'analyse de possibles incitations à la réduction des écoulements de pesticides et l'analyse de mécanismes permettant de faire un suivi de la mise en œuvre des

cadres régulateurs. L'activité démarrera vers la fin 2009 et sera exécutée par des experts juridiques des Ministères de l'environnement, de l'agriculture et de la santé, en combinaison avec des consultants externes.

43. Faisant partie de la stratégie de diffusion de l'information, la page web du projet sera mise à jour régulièrement avec des rapports sur l'état d'utilisation de pesticides dans les pays participants, des nouvelles et des résultats concernant les projets de démonstration ainsi que les ressources de formation qui seront élaborées en tant qu'élément du programme de formation. Des matériels de sensibilisation et d'éducation seront publiés à la fin de l'année 2009.

c) Gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières dans les petits États insulaires en développement de la région des Caraïbes (IWCAM –FEM)

Introduction

44. Pendant la prochaine période biennale, des activités du projet passeront à l'étape d'exécution.

Activités

45. Les principales activités à être entreprises dans le cadre de chaque composante de projet sont les suivantes :

Composante 1 – Démonstration, recueil et transfert de meilleures pratiques

46. L'UCR/CAR-PNUE, l'Institut de santé environnementale des Caraïbes (CEHI) et le Service de coordination du projet (PCU) continueront d'aider les points de liaison nationaux de démonstration du FEM-IWCAM et leurs Unités de gestion de projet nationaux (NPMU) dans la gestion et l'élaboration de rapports sur la mise en oeuvre des projets de démonstration pendant la prochaine période biennale. Un certain nombre de pays n'ont pas développé des projets de démonstration et des efforts seront déployés pour développer des projets supplémentaires de moyenne échelle.
47. Le recueil d'enseignements et de meilleures pratiques sera un processus constant, impliquant la recherche et l'échange d'expériences avec d'autres projets et régions pertinentes. Pendant la période 2008/2009, l'interaction avec les projets sera facilitée, comme le projet CLME Grand Ecosystème marin des Caraïbes mis en oeuvre par le CERMES, et les projets d'aires protégées de l'OECS et Associated Livelihoods (OPAAL) mis en oeuvre par l'Unité de développement durable & environnement de l'OECS. Une interaction est prévue avec les petits pays insulaires en développement du Pacifique du Sud par le biais du Projet du FEM du Pacifique de gestion durable des eaux usées et des ressources en eau.
48. La base de données du projet sera peaufinée pendant l'année 2008 et deviendra le fondement du projet régional du Système de gestion de l'information (PIMS). Les composantes incluront une base de données sur les contacts du FEM-IWCAM et les projets terminés et en cours les plus pertinents. La base de données sera reliée à d'autres bases de données pertinentes afin d'atteindre des synergies. L'objectif recherché est qu'elle devienne également le noeud de connexion pour le stockage des informations liées aux indicateurs.

Composante 2 – Développement de procédures de l'IWCAM, réduction du stress et cadre d'indicateurs sur l'état de l'environnement.

49. Basé sur la révision des mécanismes des indicateurs existants dans la région pour les trois ensembles d'indicateurs utilisés dans le suivi et l'évaluation des projets internationaux en eau du FEM – Procédures, réduction du stress et état de l'environnement, l'élaboration et la diffusion de formats d'indicateurs continuera en 2008.

50. Des analyses de diagnostics des zones de haute diversité biologique (HSDA) seront conduites et se focaliseront sur les pays qui ne sont pas de démonstration ; elles comprendront l'identification des problèmes et des questions prioritaires liées à l'eau, les causes immédiates et leurs racines ainsi que les réformes nécessaires. Sur la base des analyses, des idées seront proposées pour préparer le suivi de projets. Ces analyses tirées des diagnostics réalisés sur les zones de haute diversité biologique (HSDA) seront conduites par l'UCR/CAR-PNUE.
51. L'élaboration et l'établissement d'un système de suivi des indicateurs continueront en 2008. Une formation supplémentaire des parties prenantes dans l'application des indicateurs pertinents aura lieu sur la base de la formation réalisée en 2007. L'établissement d'un système pilote de suivi utilisant les formats d'indicateurs aura lieu en 2008, en coordination avec les autres activités du PEC, comme le Projet de partenariat avec le réseau Savoir-Pourquoi.

Composante 3 – Politique, réformes législatives et institutionnelles

52. En fonction de la révision des politiques nationales et des structures institutionnelles, un appui sera apporté aux réformes qui s'avéreront nécessaires, pendant la période biennale 2008/2009, et se rapportant à la gestion intégrée des bassins versants et des zones côtières réalisée en 2007. Un programme régional sera entrepris en 2008, pour l'amendement de la législation nationale et de la politique ainsi que pour l'amélioration des arrangements institutionnels. D'autres activités se référeront à l'élaboration d'incitations pour encourager la ratification des accords environnementaux multilatéraux (MEA), y compris le Protocole LBS.
53. Des efforts seront toujours déployés pour aider les pays à mener à terme les directives du Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) sur les plans et les stratégies de gestion intégrée des ressources en eau (IWRM), spécifiquement sur le développement des « Plans de gestion intégrée des ressources en eau de 2005 ».

Composante 4 – Renforcement des capacités régionales et nationales et durabilité

54. En 2008, des efforts nationaux et régionaux seront toujours déployés pour améliorer la sensibilisation sur le FEM-IWCAM, en tant que projet et en tant qu'approche. Des bulletins, des brochures, des feuillets, des vidéos et autres matériels d'information appropriés seront mis à la disposition de différents publics. Des bulletins seront préparés huit fois par année pour une distribution électronique et seront traduits en espagnol. Un bulletin sera également préparé trimestriellement en format électronique et en imprimé. Les bulletins seront aussi disponibles à la page web du projet (www.iwcam.org). Ces efforts de promotion seront renforcés à travers une stratégie de communication régionale et par la stratégie de communication générale du PNUE UCR/CAR.
55. Le renforcement de capacités sera focalisé au niveau national et au niveau régional. Pendant la prochaine période biennale, le renforcement des capacités pour le suivi de l'environnement, particulièrement en ce qui concerne la qualité de l'eau sera hautement prioritaire. Une formation sur le suivi de l'environnement et le traitement des données sera réalisée pour les sites de démonstration et pour le personnel de laboratoire, en PC, basée sur les résultats obtenus lors des évaluations des besoins locaux. Le projet appuiera également le développement de laboratoires au niveau national et régional. La capacité de référence du laboratoire accrédité au sein du CEHI sera renforcée de même que d'autres laboratoires régionaux en PC.
56. En vue d'établir le mécanisme de communication qui serait hébergé au CEHI, une révision de tous les projets d'importance a eu lieu en 2007. Les résultats de cette révision composera la ligne de base pour le Mécanisme. Le mécanisme de communication sera géré par le CEHI, avec l'appui direct du spécialiste en communications, du travail en réseau et d'information au sein de l'UCP et en coordination avec le sous-programme CETA à l'UCR/CAR-PNUE. Ce mécanisme de

communication, faisant partie du projet de système de gestion de l'information (PIMS), participera à l'évolution du site Internet.

Composante 5 – gestion et coordination du projet

57. Au moins, une réunion annuelle régionale du Comité directeur du projet (PSC) sera convoquée. Les réunions du PSC régionales se focaliseront sur la révision des plans de travail annuels et des budgets ainsi que sur la mise à jour des pays participants quant à l'état de mise en oeuvre du projet national. Le groupe de gestion de l' IA/EA se réunira formellement juste avant la réunion régionale du PSC.
58. L'appui technique sera apporté au projet à travers le groupe régional technique consultatif (GRTC). Les réunions du GRTC auront lieu juste avant les réunions régionales du PSC. Le GRTC pourra revoir les rapports des consultants, appuyer la sélection des pays pilotes pour essayer les mécanismes des indicateurs, conseiller sur les fonctions du mécanisme de communication et sur le planning de l'IWRM, revoir/appuyer les zones de haute diversité biologique (HSDA) et les critères de désignation de ces zones et appuyer les enseignements tirés des démonstrations. Des groupes de travail informels, se focalisant sur les domaines techniques clés comme le GIS, les indicateurs et la législation, seront utilisés à l'appui du travail du GRTC et du PSC.
59. Les projets de démonstration feront rapport chaque trimestre à l'Unité de Coordination du projet au CEHI. Le CEHI, l'UCR/CAR et les UNOPS feront également rapport chaque trimestre, avec l'UCR/CAR, afin de coordonner le flux d'information vers le PNUE et vers le PNUD. Par ailleurs, un rapport de mise en oeuvre du projet sera complété et soumis au FEM. En tant que chef de file de l'IA, le PNUE coordonnera la présentation de ce rapport avec l'Unité de coordination du projet et avec l'appui si nécessaire du PNUD, du CEHI, de l'UCR/CAR et du UNOPS.

d) Formation à la remise en état des baies polluées (FEM)

Introduction

60. Ce projet régional devrait être achevé pendant la prochaine période biennale avec la conclusion de la composante PNUD du projet, la construction d'une station d'épuration d'eaux résiduelles à Cuba. L'objectif de l'UCR/CAR PNUE sera l'identification d'un suivi approprié des activités y compris la préparation d'une proposition de suivi du FEM et le partage des enseignements appris et des meilleures pratiques.

Activités

61. Les principales activités à entreprendre seront :
 - Identification et conduite d'études régionales appropriées pour la gestion des eaux usées dans la région des Caraïbes en 2008, afin de guider d'autres projets et interventions dans la région.
 - La tenue d'un dernier atelier régional en 2009 après la fin de la construction de la station d'épuration des eaux résiduelles à Cuba.

Évaluation et suivi de l'environnement

e) Évaluation des déversements et des sources de pollution dans la région des Caraïbes

Introduction

62. Cette activité représente la continuité des activités réalisées les années précédentes pour mettre à jour le Rapport technique n° 33 du PEC et pour améliorer la gestion des données concernant la pollution et les informations assurées par le secrétariat.

Activités

63. Les principales activités à être entreprises sont :
- Production et diffusion du Rapport technique n° 33 (TR33) : Le secrétariat travaillera conjointement avec les CAR du LBS pour finaliser la conclusion du TR33 afin qu'il soit soumis à la treizième réunion intergouvernementale concernant le Plan d'action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et la dixième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la Protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (13^{ème} IG). Une fois adopté, le rapport sera formellement publié et largement diffusé.
 - Développement des bases de données sur la pollution : Les données obtenues du TR33 et autres projets AMEP comme le projet de partenariat du réseau savoir-pourquoi, le projet des pesticides du FEM et le projet IWCAM du FEM seront compilés par le secrétariat dans une base de données appropriée sur la pollution. Elle sera reliée à des mécanismes de communication existants ayant des données sur la pollution de la région des Caraïbes.
 - Production des fiches d'information de pollution : Afin d'améliorer la diffusion et la mise à jour des données et des informations de pollution, le secrétariat, travaillant en collaboration avec les CAR-LBS, se propose d'élaborer un ensemble de fiches d'information concernant l'état du milieu marin de la région des Caraïbes.

f) Réseau régional de Technologie et des Sciences marines pour la région des Caraïbes : Le réseau *Know-why* (Savoir-Pourquoi)

Introduction

64. La mise en oeuvre de ce projet, qui a débuté pendant la période biennale 2007-2008, a été retardée à cause de plusieurs facteurs. Il y a eu des difficultés pour obtenir des données d'inventaire sur les polluants nationaux en vue de la mise à jour du TR33 du PEC et des changements administratifs dans LBS CAR IMA. Cependant, ce retard a permis au secrétariat de bénéficier des informations réunies d'autres évaluations et études de base conduites au titre des projets AMEP. Des activités pendant la période biennale 2008-2009 peuvent maintenant être conçues pour appuyer d'une manière plus effective les besoins des CAR LBS et les gouvernements membres, dans les domaines du suivi et de l'évaluation de la pollution, le renforcement des capacités de laboratoire et du GIS.

Ce projet formera un cadre principal pour la coopération entre l'IAEA et l'UCR-CAR/PNUE après la signature d'un mémorandum d'entente entre les deux agences, en 2006.

65. Les principales activités à être entreprises dans le cadre du projet de partenariat Know Why, pendant l'année 2008, sont indiquées ci-après. Elles seront menées tout d'abord à travers le travail des deux CAR LBS au CIMAB et à l'IMA et avec l'appui du INVEMAR et de l'Universidad de Oriente, au Venezuela.
66. Les deux domaines thématiques essentiels sur lesquels se focalisera le projet pendant l'année 2008 seront :
 - L'identification et le suivi des zones de haute diversité biologique régionales ; et
 - L'élaboration et les tests des lignes directrices méthodologiques pour la classification des eaux de loisirs du Protocole LBS ;
67. Les deux thèmes de recoupement qui ont été appuyés par les activités précédentes dans le cadre du Réseau Know-Why sont : (a) l'application du GIS et la technologie de l'information, et (b) une plus grande sensibilisation sur le Protocole LBS et le travail des Centres d'activités régionaux de LBS seront intégrés dans les activités proposées.

Activités

68. Les activités principales qui doivent être entreprises en 2008 incluent :
 - Élaboration des critères de sélection pour les zones de haute diversité biologique dans la région des Caraïbes. Elle sera assurée par les CAR LBS (CIMAB et IMA) et INVEMAR, en coordination avec l'UCR/CAR-PNUE et IOCARIBE. L'élaboration des critères sera suivie par la sélection des zones de haute diversité biologique. Cette sélection se basera sur la mise à jour du rapport TR33 et sera réalisée dans le cadre des projets des grands écosystèmes marins du PNUD ;
 - Conclusion de la méthodologie de suivi des zones de haute diversité biologique. Les apports seront fournis par les gestionnaires des projets régionaux de l'IAEA et FEM-IWCAM et de réductions de pesticides du FEM. Le travail réalisé par l'Institut des ressources mondiales WRI et l'information des précédentes évaluations de diagnostics des zones de haute diversité biologique dans la région seront également pris en considération dans le choix final de la méthodologie ;
 - Développement de programmes de suivi pour les zones de haute diversité biologique sélectionnées dans le cadre des projets du FEM-IWCAM et de réduction de pesticides du FEM. Ces projets incluront l'identification des paramètres sélectionnées (physiques, chimiques et microbiologiques) à être suivis et les mécanismes pour assurer la qualité des données générées ;
 - Identification des méthodologies les plus appropriées pour l'analyse, l'interprétation et l'élaboration des rapports concernant ces données ;
 - Démarrage des programmes de suivi dans les zones de haute diversité biologique. L'attention sera portée sur la conduite d'un programme de suivi continu (6-8 mois), une rapide évaluation mensuelle à 2-3 périodes différentes de l'année, ou deux périodes séparées de suivi continu (2-3 mois). Les programmes de suivi vont démarrer au plus tard au mois de mars 2008 ;

- Élaboration des lignes directrices pour la classification des eaux marines, en Classe I et Classe II, conformément au Protocole LBS. Ces lignes directrices prendront en considération les recommandations et les approches fournies par les études de cas d'évaluation des besoins en épuration des eaux usées pour la classification des eaux marines ainsi que par les résultats préliminaires des diagnostics issus des zones de haute diversité biologique ;
- Compilation de toutes les données de suivi des zones de haute diversité biologique régionales afin de contribuer à l'établissement d'une ligne de base préliminaire. Elle sera accompagnée des données sur les activités similaires mises en oeuvre dans le cadre des projets UCR/CAR-PNUE IWCAM-FEM et réduction des pesticides-FEM et du travail de l'IAEA ;
- Analyse des données pour déterminer de possibles grandes charges de pollution et les principales causes de pollution de l'environnement marin et côtier. Celle-ci sera utilisée pour vérifier une bonne partie de l'information apportée par la mise à jour du TR33 ;
- Convocation à une réunion technique régionale des agences responsables du suivi afin d'analyser les données reçues, évaluer les résultats préliminaires et faire le cas échéant des modifications au protocole de suivi ;
- Tenue d'un atelier de formation régional à l'application des lignes directrices méthodologiques pour la classification des eaux en Classe I et Classe II ; présentation et discussion sur les résultats préliminaires des diagnostics issus des zones de haute diversité biologique.
- Préparation, révision et adoption du rapport final.

g) Développement des capacités pour la mise en application des systèmes d'information géographique

Introduction

69. Le secrétariat a reconnu l'importance de créer des capacités des CAR-LBS à l'utilisation et à l'application des GIS et autres outils spatiaux de prise de décisions. Maintenant, que cette capacité a été créée, l'objectif sera d'utiliser les capacités améliorées dans la valeur ajoutée vers les projets et les activités en cours et les nouveaux projets de l'AMEP. Le secrétariat facilitera également le renforcement des capacités nationales et régionales à l'utilisation du GIS pour améliorer les processus de prise de décisions environnementales. L'agence SIDA a appuyé l'administrateur associé en poste au CAR CIMAB pour fournir un appui technique à cet effet.

Activités

70. Les principales activités à être entreprises sont :
- L'acquisition de logiciels et de matériels informatiques
 - L'installation de systèmes améliorés
 - Identification d'opportunités de formation au niveau régional et international ; et
 - Développement de produits basés sur des informations GIS pour le sous-programme AMEP, y compris un atlas interactif.

Gestion des eaux usées (Annexe III)

h) Évaluation des besoins d'épuration d'eaux usées

Introduction

71. La gestion des eaux usées reste une priorité pour les pays de la région des Caraïbes. La prochaine période biennale verra la conclusion de deux études pilotes nationales sur l'évaluation des besoins d'épuration des eaux usées à Tobago et à Panama. Des activités se focaliseront sur la production d'études de cas, l'échange d'expériences et les sources de financement pour des études pilotes supplémentaires.
72. Le secrétariat, en collaboration avec les bureaux du PNUE continuera à déployer ses efforts pour créer un Fonds auto renouvelable des Caraïbes pour la gestion des eaux usées (CreW). Il assistera le PAM PNUE dans l'apport de cours de formation à la gestion des eaux usées à travers toute la région des Caraïbes. Un support technique supplémentaire à cette formation sera apporté par l'Institut de santé environnementale des Caraïbes (CEHI) et l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS).

Activités

73. Les principales activités à être entreprises sont :
 - La conclusion des projets pilotes à Panama et à Tobago conformément aux plans de travail accordés ;
 - La préparation et diffusion des études de cas de tous les projets pilotes – Sainte Lucie, Panama et Tobago ;
 - La mobilisation pour le financement de projets pilotes supplémentaires ; et
 - L'élaboration d'une proposition au FEM de projet de Fonds auto renouvelable de gestion des eaux usées pour les Caraïbes.

Gestion intégrée des bassins versants (Annexe IV)

i) Programme de micro financement – meilleures pratiques de gestion agricole

Introduction

74. Suite au succès du premier programme de micro financement AMEP pour de meilleures pratiques agricoles mis en oeuvre par l'Université EARTH, le secrétariat a mobilisé des fonds de l'agence SIDA pour un autre projet pilote au Guatemala. Les efforts se focaliseront sur le partage des enseignements appris et de meilleures pratiques entre les bénéficiaires. Des liens seront établis avec les projets de démonstration des projets FEM de réduction de pesticides en Colombie, au Costa Rica et au Nicaragua. Des projets pilotes similaires sont coordonnés présentement par la WWF en continuité du projet ICRAM MAR qui est aujourd'hui terminé. En fonction des fonds disponibles, le secrétariat convoquera à un atelier régional pour faciliter le partage d'expériences de ces projets et recherchera des fonds supplémentaires pour étendre le programme de micro financements à d'autres pays de la région des Caraïbes.

Activités

75. Les principales activités à être entreprises sont :
- La mise en oeuvre des projets pilotes au Guatemala ;
 - La traduction et la diffusion de toutes les études de cas ;
 - Les sources de financement pour étendre le programme de micro financement à d'autres pays ;
 - La convocation à un atelier régional pour appuyer le partage d'expériences.

Gestion intégrée des déchets**j) Gestion intégrée des déchets marins***Introduction*

76. Le secrétariat a préparé un brouillon de Plan d'action régional pour la gestion des déchets marins dans la région des Caraïbes pendant la dernière période biennale. L'élaboration de ce Plan a impliqué l'accueil d'experts internationaux, régionaux et nationaux travaillant sur les déchets marins et autres problèmes de conservation y reliés dans la région des Caraïbes. Le groupe d'experts était intégré par des représentants gouvernementaux associés à la gestion des zones côtières, la protection de l'environnement, la gestion des déchets, le tourisme et par des ONG de conservation régionales et nationales qui réalisent des activités, gèrent des programmes sur les déchets marins et conduisent des campagnes annuelles de nettoyage des plages. Avec l'impulsion et l'intérêt qu'a généré la gestion des déchets marins, l'UCR/CAR-PNUE propose de poursuivre l'assistance aux pays des Caraïbes dans la mise en oeuvre du Brouillon de Plan d'action régional de gestion des déchets marins, à travers une série de projets pilotes pour lesquels du financement extérieur a été recherché.
77. Les principales activités à être entreprises sont :
- La mise en oeuvre d'un projet pilote régional dans trois SIDS concernant la réforme politique, le suivi et l'évaluation, et l'éducation et la sensibilisation ;
 - Appuyer la tenue de la réunion générale annuelle de International Coastal CleanUp par Ocean Conservancy, au mois d'avril 2008 ; et
 - Le développement d'une base de données interactive en ligne concernant les déchets marins, faisant partie des améliorations du site Internet du PEC.
 - L'identification de ressources financières supplémentaires pour faciliter la mise en oeuvre du plan d'action régional dans les pays sélectionnés.

k) Programmes d'Action nationaux (PAN)

Introduction

78. Pour renverser la situation de déclin des environnements marins et côtiers due à la pollution et à la dégradation provenant des activités terrestres, le Programme d'Action mondial de 1995 pour la protection de l'environnement marin des activités terrestres (PAM) demande aux gouvernements de développer des programmes d'action nationaux pour la protection du milieu marin des activités terrestres PAN en incorporant des procédés dynamiques et interactifs qui institutionnalisent une mise en oeuvre par étapes des activités prioritaires, dans un cadre intersectoriel et participatif. Le but principal d'un PAN est de développer des projets concrets qui mobilisent aussi bien les parties prenantes que les ressources, et que ces besoins soient canalisés dans des cadres budgétaires et politiques pertinents.
79. L'UCR/CAR-PNUE et les PAM/PNUE continueront à renforcer les capacités nationales pour développer et mettre en oeuvre des programmes d'action nationaux pour la protection du milieu marin des activités terrestres (PAN) dans la région des Caraïbes. Son but principal est de renforcer des programmes durables à long terme à travers une focalisation majeure sur les plannings stratégiques, la définition des priorités, le financement durable (principalement à travers la mobilisation des ressources domestiques et le financement effectif des sources internationales), et identifier et affronter les barrières dues aux contraintes législatives, institutionnelles et de capacités.

Activités

80. Les principales activités à être entreprises en collaboration avec le PAM-PNUE et NOAA sont les suivantes :
- Appuyer la mise en oeuvre des PAN complétés se focalisant spécifiquement sur le planning stratégique, la définition des priorités et le financement durable ;
 - Évaluer la volonté et la capacité d'autres pays à développer des PAN ;
 - Appuyer les pays volontaires avec une évaluation initiale des politiques en cours ou planifiées, des dépenses, législations et autres activités qui rejoignent les objectifs du PAM ;
 - Appuyer la convocation à des réunions initiales consultatives des parties prenantes au niveau national ;
 - Promouvoir le développement de PAN à toutes les échelles y compris des projets pilotes dans des pays sélectionnés ;
 - Intégrer les projets pilotes développés au titre des projets financés par le FEM, entre autres, dans le cadre politique d'un PAN ; et
 - Convoquer à deux ateliers régionaux pour les pays anglophones et hispanophones respectivement, concernant le planning stratégique et le financement durable des PAN.

l) Promotion du Protocole LBS

Introduction

81. Le secrétariat continuera à privilégier particulièrement les activités pour la promotion du protocole LBS au niveau national et régional, pendant la période biennale 2008-2009. Cette promotion comprendra la reproduction de matériel promotionnel, une plus grande diffusion des matériels au niveau national et régional et l'élaboration de nouveau matériel promotionnel. En fonction du financement disponible, le matériel existant sera traduit en français et tout nouveau matériel sera produit en anglais, en espagnol et en français. Le secrétariat appuiera toujours les ateliers de promotion nationaux et cherchera à identifier du financement pour convoquer à des ateliers dans les pays où ils n'ont pas encore eu lieu. De même que les ateliers nationaux précédents, les CAR LBS joueront un rôle plus important d'appui envers les points de liaison LBS, dans l'organisation de ces ateliers, en agissant comme facilitateurs et agences ressource.

Activités

82. Les principales activités à être entreprises sont:
- La reproduction de matériel promotionnel existant y compris des brochures et des DVD ;
 - La traduction des DVD et des brochures promotionnelles en français ;
 - La convocation à des ateliers nationaux de promotion dans les autres pays hispanophones et anglophones, grâce à l'appui du CAR CIMAB et du CAR IMA ;
 - La production de matériel promotionnel supplémentaire sur le protocole LBS en anglais, en espagnol et en français, assurée par le secrétariat avec l'appui des deux CAR LBS ; cela fera partie de la stratégie de communication du PEC ;
 - Le renforcement des sites Internet des UCR-CAR PNUE, CAR-LBS et Projets FEM pour apporter plus d'informations techniques liées à AMEP et à ses projets et activités ; et
 - La publication d'un dossier de presse AMEP

m) Nouveaux projets : Financement assuré

- **Exercice régional sur les déversements d'hydrocarbures et Atelier pour développer un mécanisme régional de coopération pour répondre aux déversements d'hydrocarbures dans les Caraïbes – partenaires : ARPEL, CCA, Cedre, IOPC et ITOPF.**

A. Brève description du projet :

83. Évaluer, améliorer et développer des mécanismes pour améliorer la coopération régionale au niveau des mesures de réponse aux déversements d'hydrocarbures dans la région des Caraïbes.

84. Ce projet donnera la base pour :
- Une diffusion effective des alertes ;
 - Faciliter et harmoniser la communication et la coopération lors des déversements d'hydrocarbures ;
 - Faciliter et renforcer un appui opérationnel au sein des îles des Caraïbes (mouvement transfrontalier des équipements, définition d'une base de données régionale concernant les équipements pour déversements d'hydrocarbures).
 - Établir des liens étroits avec des mécanismes de réponse similaire dans la région centraméricaine.
85. Le projet va impliquer la tenue d'un exercice régional de simulation de déversement d'hydrocarbures entre les Antilles françaises et les Antilles néerlandaises afin d'évaluer le Plan régional des Iles des Caraïbes OPRC et traiter le problème essentiel de la communication lors de tels événements.
86. Un atelier régional pour les participants des Iles des Caraïbes sera convoqué pour :
- Présenter la situation régionale et partager les exemples internationaux de mécanismes de réponse ;
 - Échanger des informations sur les mesures de réponse nationales en cas de déversements d'hydrocarbures ;
 - Définir une gamme de mécanismes potentiels de communication ;
 - Convenir des étapes à suivre dans la région, eu égard à la préparation d'une réponse régionale en cas de déversements d'hydrocarbures.
87. Du temps sera alloué pour suivre le déroulement de l'exercice de simulation de déversement d'hydrocarbures.
88. Les principaux partenaires de cet atelier et de l'exercice régional de simulation de déversement d'hydrocarbures devraient être les organismes suivants : ARPEL (Asociación regional de Empresas de Petróleo y Gas Natural en Latinoamérica y el Caribe), CCA (Clean Caribbean and Americas), *Cedre* (Centre de Documentation, de Recherche et d'Expérimentation sur les pollutions accidentelles des eaux), FIPOL (Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures), et ITOPF (International Tanker Owners Pollution Federation Limited).

B. Objectifs stratégiques du projet :

- Promouvoir la participation des gouvernements régionaux dans le processus de préparation de réponse aux déversements d'hydrocarbures, en abordant le problème de la coopération régionale en cas de déversements d'hydrocarbures.
- Faciliter la communication lors de déversements d'hydrocarbures,
- Faciliter et promouvoir l'appui opérationnel au sein des Iles des Caraïbes en cas de déversements d'hydrocarbures,

- Promouvoir une coopération Sud-Sud avec les pays centraméricains.

C. Problèmes et questions abordés par le projet

89. Suite à la mise à jour des Plans régionaux des Iles des Caraïbes OPRC en 2006 et le développement d'analyses des écarts existants au sein des Iles des Caraïbes (Azure Seas Project, 2006) plusieurs recommandations clés ont été identifiées pour une action future :
- La nécessité d'améliorer les échanges d'informations opérationnelles et de développer des mécanismes de communication dans la région.
 - L'expérience internationale a montré qu'une bonne communication est un élément essentiel pour une réponse réussie et constructive aux déversements d'hydrocarbures, et un élément clé pour obtenir un appui régional/international en cas de tels événements.
90. Le projet proposé abordera les déficiences de communication lors d'un atelier sur le développement de mécanismes pour une coopération régionale sur des mesures opérationnelles de réponse aux déversements d'hydrocarbures.

D. Résultats anticipés

91. L'objectif de développement du projet, qui est directement lié au Plan stratégique REMPEITC-Carib, est de développer la première étape d'une coopération régionale entre les pays des Caraïbes en cas de déversements d'hydrocarbures. Une approche intégrale de communication régionale pour les déversements d'hydrocarbures avec les pays, les états insulaires et les territoires de la région des Caraïbes, devrait permettre l'identification d'une gamme de mécanismes possibles de communication.
92. Les objectifs à long terme du projet sont d'améliorer et de faciliter la coopération régionale en cas de déversements d'hydrocarbures, en établissant un système de communication global.
93. L'expérience gagnée lors de l'atelier sera utilisée et mise en pratique au projet CAOP (projet de définition pour le plan OPRC de l'Amérique Centrale), qui a été appuyé par l'OMI, WW2BW, COCATRAM (appuyé par SIDA) et ARPEL (appuyé par l'ACDI) en 2006/2007.

E. Bénéficiaires proposés pour recevoir les fonds et moyen proposé pour obliger les fonds

94. Ce projet va requérir d'une subvention de 35 000\$US pour appuyer la participation de 25 représentants de 15 Iles des Caraïbes et coordonner l'organisation de l'atelier. Les fonds seront transférés au Bureau d'activité régional/d'Urgence régionale de pollution marine, Centre d'information et de formation (RAC/REMPEITC-Carib) à Curaçao, Antilles Néerlandaises. Ce centre fonctionne dans le cadre d'un Mémoire d'entente entre l'Organisation Maritime Internationale, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (Programme pour l'Environnement des Caraïbes/Unité de coordination régionale) et le gouvernement des Antilles Néerlandaises. Les projets entrepris par le Centre sont mis en oeuvre par du personnel détaché (consultants) des États-Unis, de la France et du Venezuela.

F. Le rôle et les ressources, avec lesquels les partenaires contribuent avec le projet

Partenaire	Rôle	Ressources
CAR/REMPEITC-Carib	Gestion générale du projet	Ressources humaines pour superviser le projet Appui administratif
CAR/UCR PNUE	Support technique et coordination avec les organisations pertinentes	
OMI	Support technique et coordination avec les activités régionales pertinentes	
ARPEL	Expertise technique et appui à la coordination	
CCA	Expertise technique	
<i>Cedre</i>	Expertise technique et appui à la coordination	
FIPOL	Expertise technique	
ITOPF	Expertise technique	

G. Rapport final du projet**Les données du projet incluront :**

- Un rapport sur l'activité ;
- Un rapport final sur le projet ;
- Les conclusions des sessions de travail
- Un rapport des « enseignements appris » sur l'exercice régional
- Des recommandations appropriées pour le suivi

n) Nouveaux projets : *Financement requis*

- **Renforcement du développement et de l'application des Systèmes d'information géographique (GIS) dans la région des Caraïbes.**

(Agences d'exécution : PNUE CAR UCR, Centres d'activités régionaux de LBS, de SPAW et de déversement d'hydrocarbures).

Demande de financement : 180 000 US\$

Contexte

95. Les Systèmes d'information géographique GIS est une application bien établie et mondialement utilisée pour aider à la gestion, l'analyse et la visualisation de données. Les états membres qui sont Parties à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin dans la région des Caraïbes, adoptée à Carthagène, en Colombie, le 24 mars 1983, et ses trois protocoles : déversements d'hydrocarbures, zones et vie sauvage spécialement protégées (SPAW) et pollution

marine due à des activités terrestres (LBS), ont appelé à déployer de plus gros efforts sur le développement de bases de données en vue d'une utilisation efficace des informations environnementales dans les processus de prise de décisions.

96. Malheureusement, au sein de la région des Caraïbes, l'utilisation effective du GIS dans un contexte environnemental a été limitée à cause du manque de données de base et de capacités en GIS à tous les niveaux. Malgré que plusieurs projets du PNUE actuellement en cours ont des composantes et des activités GIS, une approche intégrée n'a pas été établie pour permettre une utilisation soutenue des méthodologies GIS. L'absence d'une stratégie régionale d'utilisation du GIS et une méconnaissance de la vision de ses applications sont des contraintes qui requièrent d'être traitées. Actuellement, le secrétariat de la Convention de Carthagène est en train d'améliorer la capacité du Centre d'activités régional du Protocole LBS basé à Cuba, par la fourniture de matériel informatique et de logiciels GIS, et l'engagement d'un expert en GIS pour une période initiale de deux ans. Cela devrait apporter une assistance directe et un appui aux états membres pour le développement et l'application de cette technologie.
97. Pour répondre aux besoins critiques et aux interventions actuelles, ce projet devrait pouvoir établir une stratégie régionale de développement de l'application de la technologie GIS dans la région des Caraïbes. Cela permettrait une utilisation plus effective de l'information générée par un certain nombre de projets régionaux et devrait permettre d'analyser ces données et de les partager entre tous les états membres, en vue de la gestion et le développement durable de la région des Caraïbes.

Objectifs

98. Développer une stratégie régionale en vue d'une application plus approfondie du GIS et autres outils spatiaux de prise de décision, dans la mise en oeuvre de la Convention de Carthagène et de ses Protocoles, par le développement de bases de données, le renforcement des capacités et l'évaluation des projets pilotes.

Réalisations attendues :

- Une base de données sur la pollution régionale qui soit compatible avec les bases de données existantes sur les écosystèmes marins dans la région des Caraïbes.
- Trois (3) études de cas terminés pour identifier des applications GIS qui démontrent les effets économiques et sociaux spécifiques liés à la pollution et à la destruction de l'habitat.
- Le développement d'une capacité nationale à l'utilisation et à l'application de GIS pour la gestion de l'environnement, y compris par exemple le développement de modèles basés sur GIS, pour la classification des eaux marines, dans le cadre de la Convention de Carthagène et de ses Protocoles.

Indicateurs de résultats :

- Une base de données sur la pollution, établie et alimentée avec des données du milieu marin de la région des Caraïbes.
- La compilation d'un certain nombre d'études de cas.
- Un certain nombre de pays engagés dans l'utilisation de modèles basés sur GIS, pour la classification des eaux marines dans le cadre de la Convention de Carthagène et de ses Protocoles.

Premières activités :

1. Développement de bases de données régionales sur les polluants :
 - Évaluation des besoins : cette composante sera orientée vers la construction des premiers projets d'identification des paramètres environnementaux critiques afin de prendre des décisions mieux fondées au niveau national.
 - Évaluation de bases de données similaires : cette composante sera orientée vers l'évaluation de bases de données régionales similaires et consistantes ayant des données de la région déjà disponibles et vers le développement d'une base de données qui permette un partage plus effectif des données environnementales, promouvant une meilleure collaboration dans la gestion des mers des Caraïbes.
2. Une meilleure capacité nationale dans la région des Caraïbes concernant l'application des GIS dans la prise de décisions sur des questions environnementales :
 - **Études de cas** : cette composante impliquera la sélection d'au moins 3 pays de démonstration et l'application de technologies GIS pour évaluer les conséquences sociales et économiques liées à la pollution et la destruction de l'habitat.
 - **Renforcement de capacités** : cette composante impliquera la conception et la tenue d'ateliers nationaux et régionaux dans l'application de technologies GIS orientées à améliorer la prise de décisions.

Relations

Les résultats et les activités qui accompagnent ce projet sont la concrétisation des priorités fixées pour les différentes cibles mondiales et par les accords environnementaux multilatéraux, y compris :

- Résolution XVII (b)-(c) de la stratégie de l'Île Maurice pour la mise en oeuvre du Plan d'Action des SIDS qui soulignent spécifiquement la relevance du GIS et de la gestion d'une base de données, dans le processus de prise de décision.
- Décision 24/6 et 24/9 de la 24^{ème} session du conseil d'administration du PNUE.

Budget proposé

Début de la mise en oeuvre en Janvier 2008-Décembre 2009

Programme	2008	2009
Développement de bases de données régionales sur des polluants	\$50,000	10,000
Ateliers régionaux de création de capacités nationales	\$30,000	30,000
Mise en oeuvre de 3 études de cas	\$40,000	20,000
TOTAL	\$120,000	60,000

(exprimés en US\$)

- **Évaluation des critères de classification des eaux des Caraïbes, selon le Protocole relatif à la pollution due à des activités terrestres (Protocole LBS), basée sur une évaluation des risques pour la qualité des eaux utilisées à des fins récréatives et pour la santé humaine.**

Agences d'exécution : PNUE CAR UCR, Centres d'activités régionaux de LBS, de SPAW et de déversement d'hydrocarbures.

Demande de financement : 230 000 US\$

Contexte

99. En 1994, le Programme pour l'Environnement des Caraïbes donna un aperçu général des sources ponctuelles de pollution marine due à des activités terrestres dans la Région des Caraïbes (WCR). Le rapport (Rapport technique # 33 du PNUE-PEC) indiqua que les eaux usées domestiques, par leur volume, étaient les plus grosses sources ponctuelles de pollution dans la mer des Caraïbes. En développant un système de classification des eaux marines dans la région des Caraïbes, le niveau des effets anthropogéniques sur les zones faisant partie des listes des eaux de Classe I de l'Annexe II du Protocole LBS, devrait être pris en considération, en même temps que leur potentiel pour renverser cet impact.
100. La pollution provenant des eaux usées domestiques dans la région des Caraïbes donne lieu à des soucis au niveau social, économique, du tourisme durable et de la santé publique. Au lancement des lignes directrices de l'OMS en 2002 pour des eaux utilisées à des fins récréatives plus sûres, il avait été décidé que des études épidémiologiques devaient être menées en Amérique latine et les Caraïbes afin d'évaluer l'applicabilité de ces lignes directrices dans la région. D'autres interventions dans la gestion des plages, traitant des problèmes de santé publique comme de tourisme durable, sont mises en oeuvre dans la région des Caraïbes, comme la Campagne Pavillon bleu.
101. L'UCR/CAR-PNUE en collaboration avec les Centres d'activité régionaux (CAR) du Protocole LBS propose, au titre de ce projet, d'aider au développement d'environnements sains des eaux utilisées à des fins récréatives, dans les pays de la région des Caraïbes, en entreprenant des pistes épidémiologiques pour les lignes directrices de l'OMS. Elles porterait sur les eaux utilisées à des fins récréatives, en vue d'utiliser les résultats pour aider les gouvernements de la région des Caraïbes dans la classification de leurs eaux marines et faciliter ainsi la mise en oeuvre du protocole LBS. Une coopération supplémentaire est attendue avec l'OPS et le CEHI.

Objectif(s)

102. Aider les gouvernements de la région des Caraïbes dans la classification de leurs eaux marines, comme cela a été demandé pour la mise en oeuvre du protocole LBS et améliorer les environnements aquatiques sains des eaux utilisées à des fins récréatives.

Réalisations attendues :

- Le développement des lignes directrices régionales pour la classification de la zone de la Convention en eaux de Classe I et de Classe II conformément aux critères du Protocole LBS.
- Une conscience plus forte de la part des gouvernements et des peuples de la région des Caraïbes sur la nécessité de classer leurs eaux marines et sur leur corrélation avec la santé publique et l'équilibre de l'écosystème.

- Les personnels gouvernementaux des pays de la région des Caraïbes sont formés à la classification des eaux marines.

Indicateurs de résultats :

- Présence/absence de lignes directrices régionales de classification pour la région des Caraïbes,
- Un certain nombre de personnes participent à des ateliers et des activités d'ampleur
- Un nombre de personnels formés/n° de pays ont participé à des ateliers de formation.

Activités principales :

- L'exécution de pistes épidémiologiques et exercices de classification sur des plages sélectionnées dans la région des Caraïbes.
- L'élaboration de lignes directrices pour la classification des eaux marines dans la région des Caraïbes, conformément aux critères du protocole LBS.
- Programme de sensibilisation publique mis en oeuvre sur l'importance de la classification des eaux marines pour la santé humaine et la protection de la biodiversité.
- Ateliers de formation régionaux/nationaux pour des personnels des ministères et des agences responsables de la planification et/ou de la gestion environnementale.
- Atelier régional pour permettre aux pays participants à présenter et à discuter sur les résultats de leurs exercices de classification des eaux marines et de leurs pistes épidémiologiques.
- Un rapport régional sur la classification des eaux marines et des études épidémiologiques dans les pays de démonstration.

Relations :

Les résultats et les activités englobés dans ce projet satisfont directement l'ensemble des priorités fixées pour les différentes cibles mondiales et par les accords environnementaux multilatéraux, y compris :

- Le Plan d'action mondial du PNUE pour la protection du milieu marin, relatif aux sources de pollution due a des activités terrestres, à travers l'appui aux programmes des mers régionales et aux conventions, en particulier le protocole LBS de la Convention de Carthagène. La Résolution de la stratégie de l'Ile Maurice XVI pour créer un environnement régional et national qualifié qui aidera les pays à répondre aux cibles régionales et internationales accordées.

Budget proposé

Durée : octobre 2008 – décembre 2009

Programme	2008	2009
Pistes épidémiologiques (3 pays)	\$10,000	\$50,000
Education publique et sensibilisation	\$10,000	\$30,000
Ateliers de formation nationaux et régionaux	\$20,000	\$30,000
Classification des eaux marines dans les pays pilotes (3 pays)	\$10,000	\$20,000
Atelier consultatif régional et rapport final	0	\$50,000
TOTAL	\$50,000	\$180,000

- **Amélioration de la qualité des eaux côtières utilisées à des fins récréatives dans la région des Caraïbes**

Agences d'exécution : UCR CAR PNUE, Centres d'activités régionaux du protocole LBS, Université des Indes orientales, Institut de santé environnementale CEHI, Ministères de la santé, Ministères de l'environnement.

Demande de financement : 180 000,00 US\$

Contexte :

103. Deux des moteurs économiques les plus importants, le tourisme et la pêche, dépendent en bonne mesure de la qualité du milieu marin, lequel se trouve dans une situation alarmante (UCR/PEC-PNUE 2005). Malgré cette dépendance et des projections de dépendance accrues sur les ressources marines pour la croissance et le développement, la dégradation va probablement se poursuivre si des pratiques insoutenables, la surpêche, des développements côtiers non planifiés, des pratiques d'utilisation des sols pauvres et la contamination persistent. Le tourisme en particulier est dépendant de belles plages et de la haute qualité des eaux marines utilisées à des fins récréatives. Tant les fonctionnaires de la santé comme le public en général ont exprimé leur préoccupation sur la qualité appropriée des eaux côtières pour les années à venir, en ce qui concerne le contact à des buts récréatifs et les effets des sources ponctuelles et diffuses de contamination, en particulier, des déversements des eaux usées et des pratiques industrielles et communautaires sur la qualité des eaux des rivières et, par conséquent, des eaux marines côtières sensibles. Une analyse d'échantillons pris au hasard dans les pays sélectionnés suggère qu'un pourcentage significatif des eaux côtières dans les zones de baignade autour des zones touristiques peuvent ne pas rejoindre les normes internationales de contact avec des eaux utilisées à des fins récréatives.
104. Actuellement, les données disponibles sont limitées pour faire des évaluations documentées sur la qualité des eaux des plages pour la baignade et l'étendue de la contamination, telle qu'elle est suivie, est obtenue sur une base circonstancielle ou comme réponse à une crise sanitaire. Étant donné la dépendance des Caraïbes du tourisme et les conditions rigoureuses exigées par les tours opérateurs européens, qui sont fiables dans leur pays au niveau de la santé et de la sécurité de leurs clients, il devient impératif que des programmes de vigilance continus soient mis en oeuvre. Avant que toute intervention pour améliorer la qualité des eaux côtières utilisées à des fins récréatives puisse être poursuivie de manière appropriée et efficace, des données de base doivent être collectées. Cependant, il y a un vide de ces données au niveau national. Ce dossier vise à traiter le problème de l'absence de données de base adéquates.

Objectif général :

- Évaluer la qualité des eaux de baignade des zones côtières en vue de déterminer les interventions nécessaires pour rejoindre et maintenir des normes environnementales de contact avec les eaux utilisées à des fins récréatives. Le but final est de réduire les effets négatifs sur la santé humaine des utilisateurs des eaux utilisées à des fins récréatives dans les zones côtières des Caraïbes.

Résultats attendus :

- Une meilleure qualité des eaux côtières utilisées à des fins récréatives dans les pays sélectionnés des Caraïbes
- Une confiance accrue des utilisateurs des eaux côtières utilisées à des fins récréatives en ce qui concerne la qualité appropriée des eaux de baignade.

- De meilleures attitudes, pratiques et comportements de la part des parties prenantes clés envers les eaux côtières utilisées à des fins récréatives.

Indicateurs de résultat :

- 75% des eaux côtières utilisées à des fins récréatives rejoignent les normes de l’OMS y relatives dès la 3ème année.
- 50% de réduction des plaintes liées à la santé de la part des baigneurs dans les sites sélectionnés.

Principales activités du projet

- Collecter des données de base sur la qualité des eaux côtières utilisées à des fins récréatives dans les pays et sur les plages sélectionnés.
- Conduire une étude sur la connaissance, les attitudes, les pratiques et les comportements (KAPB) concernant l’amélioration des eaux côtières utilisées à des fins récréatives dans les pays et les communautés sélectionnés.
- Une formation régionale des agents de la santé environnementale et des analystes de laboratoire dans la conception et la mise en oeuvre de programmes de surveillance des eaux côtières.
- Apport d’un appui technique pour le développement et la mise en oeuvre de programmes de surveillance des eaux côtières nationales.
- Développer et mettre en oeuvre un programme de sensibilisation et d’éducation publique sur les eaux côtières utilisées à des fins récréatives dans les Caraïbes.
- Apport d’appui technique pour développer et mettre en oeuvre des interventions pour améliorer la qualité des eaux côtières utilisées à des fins récréatives dans les pays sélectionnés.
- Mener des audits de conformité des programmes de surveillance des eaux côtières nationales.

Budget proposé

Durée : octobre 2008 à juin 2009

Programme	2008	2009
Collecte des données de base	\$75,000	0
Sondage de la communauté	\$20,000	0
Programmes de formation régionaux	\$30,000	\$30,000
Programme de sensibilisation et d’éducation publique	\$10,000	\$10,000
TOTAL	\$140,000	\$40,000

(Exprimé en \$US)

Relations :

- Résolution XVII section (d) de la stratégie de l’île Maurice du Plan d’Action pour les petits états insulaires en développement SIDS qui demande de poursuivre des actions pour la mise en oeuvre des programmes ciblés sur la santé afin de prévenir des maladies au sein des populations des petits états insulaires en développement SIDS, incluant la contamination et la qualité de l’eau.
- Les décisions 24/6 et 23/2 du Conseil d’administration du PNUE concernant la gestion des eaux et des ressources marines des petits états insulaires en développement (SIDS).

- Campagne Pavillon bleu et autres programmes de certification de plages et de marinas reconnus internationalement.
- Dès que les interventions seront mises en oeuvre, il sera nécessaire de générer des données continues, dans le but de suivre et d'évaluer l'efficacité et l'efficience de ces interventions. Les données générées par le niveau de référence seront utilisées pour évaluer l'effet des mesures d'atténuation et pour justifier toute mesure (politique, législative, institutionnelle ou administrative) qui sera nécessaire pour faire intervenir d'autres changements dans les comportements et améliorer la qualité de l'eau au niveau national ; par exemple, les dispositions des normes requises pour les égouts et les régimes de gestion des plages.

B Programme régional relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées

105. Les activités principales du programme de SPAW sont présentées ci-dessous. Les sorties du programme aussi bien que plus d'informations détaillées peuvent être trouvées au Projet Final Revised Plan de travail et de budget du Programme SPAW pour la période biennale 2008-2009 UNEP(DEPI)/CAR WG.31/5.Rev.1.

1. Contexte

106. Ce plan de travail couvre la période biennale 2008-2009, et fixe les priorités du Programme régional relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées dans la région des Caraïbes (Programme SPAW). Pendant cette période, le Plan de travail sera axé sur les activités visant à mettre en oeuvre le Protocole SPAW, sur la coordination avec d'autres programmes régionaux et organisations oeuvrant sur les zones et la vie sauvage protégées, et sur la coordination avec les initiatives mondiales pertinentes et les accords multilatéraux sur l'environnement.
107. Le Protocole SPAW est entré en vigueur le 18 juin 2000, et à cette date, douze gouvernements sont devenus parties contractantes (Barbade, Colombie, Cuba, République Dominicaine, France, Pays Bas, Panama, Sainte Lucie, Saint Vincent et les Grenadines, Trinidad et Tobago, États-Unis d'Amérique, et Venezuela).
108. Les objectifs du Programme SPAW sont les suivants :
- a) Augmenter de manière significative le nombre et améliorer la gestion des zones protégées et des espèces de la Région des Caraïbes, y compris, le cas échéant, l'appui à la conservation nationale et régionale et les stratégies de gestion et les plans.
 - b) Développer une capacité régionale forte en matière de coordination et d'échange d'informations, de formation et d'assistance technique, à l'appui des efforts nationaux de conservation de la diversité biologique.
 - c) Coordonner les activités avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique CDB, de même qu'avec d'autres traités liés à la diversité biologique, comme CITES, RAMSAR, les Conventions de Bonn et de l'Hémisphère occidental.
109. Ce plan de travail vise à assurer la continuité et l'expansion des activités et des tâches émanant du plan de travail 2006-2007 du Programme SPAW. Le secrétariat a préparé ce document en prenant en considération les décisions et les recommandations de toutes les réunions précédentes de SPAW (la Conférence des Parties - COP, et les Comités consultatifs scientifiques et techniques - STAC) ainsi que les questions liées (au niveau régional et mondial) aux objectifs du Protocole SPAW et du Programme. Il prend également en compte les recommandations émanant de la dernière réunion de l'Organe subsidiaire du Conseil scientifique technique et technologique (SBSTTA-13) et la COP 9 du CDB.

110. Le plan de travail se compose de six éléments de programme majeurs (sous-programmes), à savoir :

- a) Coordination du programme
- b) Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes (y compris la formation et le renforcement de capacités pour la gestion des zones protégées)
- c) Mise au point des lignes directrices relatives à la gestion des espèces et des zones protégées.
- d) Conservation des espèces menacées et en danger
- e) Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins (y compris les activités de l'ICRI), et
- f) Le tourisme durable.

2. Projets et activités

a) Coordination du programme

Objectifs

111. Les objectifs de la coordination du programme SPAW sont :

- a) Promouvoir le Protocole SPAW pour en assurer la ratification, l'adhésion, et une mise en oeuvre effective ;
- b) Assurer que la formulation et la mise en oeuvre des activités du programme satisfont aux conditions et aux besoins du Protocole SPAW et de ses Parties contractantes ;
- c) Développer la coordination, la collaboration et les mécanismes de communication avec des organisations et des programmes liés aux objectifs de SPAW ;
- d) Améliorer la coordination dans la programmation régionale sur les zones et la vie sauvage protégées dans la région des Caraïbes ; et
- e) Surveiller les activités quotidiennes et la coordination générale des différents projets et activités du Programme SPAW.

Activités

112. Pendant la période biennale 2008-2009, la coordination quotidienne pour la mise en oeuvre des activités du programme sera toujours supervisée par l'équipe suivante :

2.1 COORDINATION DU PROGRAMME	
Poste	Fonctions principales
Secrétariat du PEC-PNUE, Kingston, Jamaïque	
Administrateur du programme SPAW	Responsable de la coordination générale du Programme SPAW
Secrétaire bilingue (anglais/espagnol)	En appui au programme SPAW

Centre d'activités régional de SPAW, en Guadeloupe, dirigé par le Gouvernement français

Le CAR/SPAW est composé d'une équipe formée par un Directeur, un administrateur de programme (qui sera recruté sous peu après le départ du tenant du poste, en janvier 2008), un assistant de documentation à temps partiel appuyant le secrétariat dans les différents activités, en particulier, la coordination des actions mandatées par le STAC et la COP, dans la collecte de fonds et dans la révision et la traduction en français d'un certain nombre de documents. Au moins une réunion annuelle est tenue entre le secrétariat et l'équipe du CAR/SPAW, pour coordonner et évaluer les activités. Le CAR/SPAW prend en charge les coûts de ces réunions.

113. Les responsabilités et les fonctions principales qui doivent être assurées dans la mise en oeuvre du Protocole SPAW et le Programme sont :

- a) La coordination avec les programmes pertinents, les donateurs et les organisations pour développer, comme il convient, les synergies, et la collaboration sur des questions d'intérêt commun :
- b) Appui à la mise en oeuvre des mémorandums de coopération existants et des accords de collaboration avec des AEM pertinentes. Convention sur la Diversité biologique (CDB) ; Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS) ; Convention sur les zones humides d'importance internationale (Ramsar) ; Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (CIT) ; Initiative des espèces migratrices de l'hémisphère occidental (WHMSI)
- c) Mise en oeuvre du Protocole SPAW et exécution de son Programme régional par l'intermédiaire des actions suivantes:
 - Formulation du Plan de travail et Budget pour la période biennale 2010-2011.
 - Tenue et service de la quatrième STAC et cinquième COP en 2008.
 - Promotion du Protocole SPAW à travers des exposés aux forums pertinents, par des communications avec les gouvernements et la sensibilisation du public afin de susciter l'appui, l'engagement d'autres Parties et améliorer la mise en oeuvre.
 - Consultation, le cas échéant, sur la Mise au point d'un format de rapport dans le cadre du Protocole SPAW qui soit harmonisé avec les conditions des rapports d'autres AEM (comprenant l'amélioration du suivi et l'évaluation de projets régionaux afin de mesurer leur impact) Cette activité sera mise en oeuvre le cas échéant en rapport avec les développements au sein du PEC, du PNUE et autres Accords multilatéraux.
- d) Poursuite de la collecte de fonds auprès des gouvernements, donateurs et organisations pertinentes.
- e) Le secrétariat continuera de coordonner et de coopérer s'il convient avec d'autres initiatives et projets pertinents aux écosystèmes côtiers et marins dans la région, y compris des projets AMEP sur l'intégration de la gestion des bassins versants et des zones côtières (IWCAM) dans les petits états insulaires en développement (SIDS) de la région des Caraïbes et la réduction des déversements des pesticides dans la mer des Caraïbes, adoptés par le Fonds pour l'Environnement mondial (FEM) et mis en oeuvre par le biais du PEC.

114. Aide par le Centre d'activités régional SPAW, Guadeloupe, dirigé par le Gouvernement français.

- a) La programmation conjointe des activités avec l'UCR/CAR et la coordination durant la mise en oeuvre des activités seront poursuivies. Pendant la période biennale, le CAR/SPAW travaillera spécifiquement sur la mise au point du plan d'action des mammifères marins,

l'appui aux activités de conservation des espèces (en particulier des oiseaux migrateurs) les lignes directrices pour éviter que les espèces deviennent menacées ou en danger, et sur la collecte de fonds en coordination avec le Secrétariat (et en particulier, l'Union Européenne).

- b) La promotion du Protocole SPAW et ses objectifs pour aider à la ratification par les non Parties, y compris l'Union européenne.

b) Renforcement des zones protégées dans la région des Caraïbes

Objectifs

115. Les objectifs de ce sous-programme sont :

- a) Renforcer la gestion des parcs et des zones protégées dans la région des Caraïbes, y compris la communication entre les parcs et les zones protégées dans la région ;
- b) Assister, le cas échéant, les gouvernements dans l'identification et l'établissement des zones protégées ;
- c) Sensibiliser les gouvernements sur la nécessité et l'importance de financer les zones protégées, et promouvoir la mise au point de mécanismes de financement et des stratégies pour une gestion réussie des parcs et des zones protégées ; et
- d) Promouvoir les zones protégées dans le contexte de la conservation d'importantes ressources naturelles qui sont nécessaires pour le développement durable de la région.

Activités

116. Renforcement des MPA par le biais des activités du Réseau et Forum CaMPAM :

- a) Conduire une session technique et une réunion organisationnelle des MPA lors des réunions annuelles du Gulf and Caribbean Fisheries Institute (2008 et 2009), pour promouvoir l'échange d'informations entre les responsables, les pêcheurs et les scientifiques.
- b) Appuyer au moins six MPA à travers le microfinancement (US\$8,000 par zone), en fonction des critères pertinents développés à ce propos et se focalisant sur la demande et des besoins prioritaires pour un tourisme durable et des pratiques de pêche durable (les propositions de MPAs des parties contractantes de SPAW et avec des activités répondant à l'approche de gestion d'écosystème recevront la priorité);
- c) Faciliter les communications et les échanges à travers la liste électronique existante du CaMPAM ;
- d) Programme de Formation de formateurs (ToT) en gestion de MPA, en collaboration avec le Programme CETA du PEC : Finaliser la donation de la Fondation MacArthur et mettre en oeuvre un nouveau cours en conservant les résultats de l'évaluation ToT complété en 2006. Les activités principales sont :
 - Surveiller, aider et évaluer le suivi de la formation locale des participants aux cours de 2007 et 2008-2009 dans leurs pays respectifs.
 - Conception, organisation et production d'un cours de formation de formateurs (2008-2009) en anglais, pour un nombre estimé de 15 gestionnaires de MPA. Tenant compte des problèmes émergents et du module et du manuel actualisés, ce cours se focaliserait sur des questions touchant les récifs coralliens comme la résilience, le changement climatique et les espèces marines envahissantes.

- Diffusion du Manuel révisé, en anglais et en espagnol, à travers le site Internet, les réseaux comme WW2BW, et en format CD dans la région et ailleurs.
 - Coordination avec des activités de création de capacités similaires, comme celles développées par les Conventions pour la protection des sites du patrimoine mondial WHC et Ramsar, en Amérique latine et les Caraïbes, IABIN et WHMSI.
- e) Amélioration de la base de données des MPA régionales
- Continuer la mise à jour et l'amélioration de la base des données des MPA selon sa nouvelle conception, en collaboration avec CETA et en coordination avec la Base de données mondiale des zones protégées du PNEU-WCMC et la base de données IABIN, le CAR/SPAW et les partenaires CaMPAM.

117. Collaboration avec la CBD sur les objectifs 2012

- a) Initier le processus vers le développement d'un réseau régional de MPA, dès que les lignes directrices des PA auront été adoptées.
- b) Appuyer les efforts des Parties à développer des réseaux de MPA nationaux et à leur renforcement.
- c) Coordonner les apports régionaux pour contribuer aux objectifs de 2010 avec WCPA, TNC et les organisations pertinentes, en particulier en ce qui concerne la mise en oeuvre de l'initiative Caribbean Challenge, qui cherche à créer l'appui, l'engagement politique et la pérennité financière des zones protégées de la région.

c) Mise au point des lignes directrices pour la gestion des zones et des espèces protégées

Objectifs

118. Les objectifs de ce sous-programme sont :

- a) Promouvoir et aider à la mise au point et à la mise en oeuvre des lignes directrices pour l'établissement et la gestion des zones protégées, élaborées dans le cadre de SPAW ;
- b) Promouvoir la planification du système national des zones protégées, comme un mécanisme pour l'élaboration d'une législation pertinente et des mécanismes d'élaboration de rapports, et
- c) Promouvoir et aider à la mise au point et à la mise en oeuvre des lignes directrices sur la conservation et la gestion des espèces, élaborées dans le cadre de SPAW.

Activités

119. Mettre en oeuvre des activités pilotes afin de tester les lignes directrices lors de l'évaluation des zones protégées en vue de leur inscription dans la liste, dans le cadre du Protocole SPAW(UNEP(DEPI)/CAR WG.31/3.Rev.1).

- a) Collaborer avec le CAR/SPAW, les Parties à SPAW et les experts régionaux pour identifier les parties intéressées à une activité pilote, en vue de tester les lignes directrices proposées, pour mettre au point un Programme et un réseau régional de MPA.
- b) Intégrer, comme il convient, les lignes directrices socio-économiques pour les gestionnaires côtiers, qui ont été élaborées par l'Université des Indes occidentales - Programme de gestion des ressources naturelles (UWI-NRMP), suite à la formation du personnel des MPA au suivi socioéconomique, avec des fonds de NOAA.

120. Élaborer des critères pour l'évaluation des exemptions à l'Article 11 du Protocole SPAW. Établir dès que possible, le groupe de travail *Ad Hoc* pour initier une discussion sur cette question suivant le modèle du groupe de travail établi pour la révision des critères d'inscription dans la liste des espèces dans le cadre des Annexes au Protocole SPAW et en utilisant l'analyse légale préliminaire présentée au document UNEP(DEC)/CAR WG.29/INF.5, "Legal Review on Interpretation of Exemptions under Article 11(2) of the SPAW Protocol", comme point de départ
121. Élaborer des critères et des lignes directrices pour prévenir que des espèces soient menacées ou en danger (UNEP(DEPI)/CAR IG.25/INF.4). Établir un groupe de travail *Ad Hoc* dès que possible, pour mettre au point un projet de critères et de lignes directrices conformément à la Décision 8 de la COP 4 en 2006. Le groupe de travail sera coordonné par Island Resources Foundation avec la collaboration du CAR/SPAW et le secrétariat. Le SPAW/RAC, en coordination avec la Island Resources Foundation, poursuivra l'élaboration du projet préliminaire, en attendant la création du Groupe de travail ad hoc. Des commentaires de la part d'experts seront les bienvenus durant cette période.
122. Application des critères pour l'inscription des espèces dans la liste des Annexes au Protocole : Entamer le processus pour mettre à jour les Annexes de 1991 par une révision consultative entre les experts nommés par les Parties et en coordination avec le processus de Liste Rouge de l'UICN et la Commission sur la survie des espèces. En vue d'aborder les questions de conservation des espèces dans la région des Caraïbes, y compris les espèces en danger critique d'intérêt régional qui ne sont pas encore incluses dans les Annexes originales, un groupe de travail intersession pourrait être établi pour travailler sur les listes par groupes d'espèces (par exemple, les poissons, les oiseaux, les reptiles, etc.).

d) Conservation des espèces menacées et en danger

Objectifs

123. Les objectifs de cet élément de programme sont :
- a) Créer un consensus dans la région sur les priorités dans la gestion des espèces migratrices et en danger ;
 - b) Mettre en oeuvre les activités prioritaires des plans de gestion et de récupération des espèces, mis au point dans le cadre de SPAW; et
 - c) Mettre au point, comme il convient, des plans de gestion adéquats et des programmes pour les espèces prioritaires d'intérêt régional, y compris celles d'importance économique.

Activités

124. Conservation des mammifères marins (en collaboration avec ECCN, WDCCS, IFAW, la Commission pour la survie des espèces de l'UICN et le CAR de SPAW).
- a) Finaliser et mettre en oeuvre le Plan d'Action régional pour les mammifères marins (PAMM) dans les Caraïbes (UNEP(DEPI)/CAR WG.31/4.Rev.1). Il sera focalisé sur les recommandations de l'Atelier régional d'experts (Barbade, 2005) et sur les Actions prioritaires du PAMM : Plan quinquennal. Les activités proposées sont les suivantes :
 - Continuer la mise à jour de la compilation de l'information concernant la bibliographie, les capacités, l'expertise, les mammifères marins en captivité, etc. et initier l'élaboration d'une base de données.

- Entreprendre la compilation des connaissances existantes sur les mammifères marins de la région (par exemple, biologie, distribution, déplacements saisonniers, dynamiques des populations, habitat et écologie), en particulier dans les zones peu étudiées et les mettre à la disposition des parties prenantes.
- Identifier les écarts dans la connaissance scientifique et faire des recommandations pour la recherche et le suivi afin de supprimer ces écarts. Il est important d'au moins recueillir des données sur une population de base et des statistiques sur les captures (tant délibérées qu'accessoires).
- Améliorer l'information sur les prises des mammifères marins dans les pêcheries, en coopération avec FAO/WECAFC, le Mécanisme régional pour la pêche dans les Caraïbes et les Départements de la pêche. Le CAR/SPAW et le secrétariat du PEC développeront des relations de travail solides avec les autorités de la pêche et les parties prenantes (Universités, ONG, etc.) afin de traiter les questions liées à la mortalité due à la pêche des mammifères marins.
- Appuyer la désignation de zones marines protégées et autres régimes de gestion qui maintiennent les connexions écologiques (par exemple, les sanctuaires jumelés promouvant la protection des avoires frontaliers), par l'implication et la participation des utilisateurs et des parties prenantes.
- Renforcer des capacités pour traiter l'ensablement, en utilisant le modèle de l'Atelier de formation sur une réponse régionale à l'ensablement des mammifères marins des Caraïbes orientales, organisé à Trinidad et Tobago (15-18 novembre 2005), et appuyer le développement d'un réseau et des archives sur l'ensablement des mammifères marins.
- Convoquer à un atelier régional sur les meilleures pratiques concernant l'observation des mammifères marins et améliorer les opportunités pour les communautés locales, de bénéficier économiquement du tourisme basé sur les mammifères marins. Cette activité fournira également l'occasion de demander aux Parties de contribuer à une évaluation régionale sur les activités d'observation des mammifères marins, par exemple en fournissant des informations sur le nombre/lieu des opérations d'observation des baleines/dauphins, sur les espèces impliquées, les lignes directrices ou les régulations mises en place, la valeur économique, les études scientifiques associées, les matériels pédagogiques.
- Encourager les Parties à agir conformément au Protocole SPAW en relation aux mammifères marins captifs, par la mise en oeuvre d'un processus pour évaluer et chercher des exonérations pour fournir l'information sur des normes pour la santé et le confort des mammifères marins en captivité.

125. Conservation des tortues de mer (en collaboration avec WIDECASST et le CAR/SPAW)

- a) Appuyer les Plans de récupération nationaux (STRAP) à travers la mise en oeuvre des actions prioritaires nationales, en particulier dans les parties à SPAW.
- b) Continuer à appuyer l'Index des sites d'observation pour les tortues de mer imbriquées (*Eretmochelys imbricata*) en danger critique, et après vérification (en cours), appuyer la publication d'un manuel de marquage des tortues de mer, des meilleures pratiques d'observation de l'abondance des tortues de mer dans les sites de l'Index, et une base de données sur leurs lieux de ponte dans la région des Caraïbes.
- c) En collaboration avec la Convention interaméricaine pour la protection et la conservation des tortues marines (IAC), appuyer l'atelier régional d'experts sur les tortues de mer imbriquées,

tenant compte des décisions de l'IAC et de CITES, pour évaluer les tendances et les menaces qui pèsent sur leurs populations et leurs habitats.

126. Conservation des oiseaux (en collaboration avec SCSCB, BirdLife, le CAR de SPAW)

- a) Continuer d'appuyer le travail réalisé sur le Dendrocygne des Antilles, les efforts de renforcement des capacités, en tant qu'espèce phare pour la conservation des zones humides. Des activités planifiées pour Cuba, République Dominicaine et Ste Lucie seront considérées en tant que destinataires d'un appui de la part de SPAW.
- b) Appuyer la production de matériel pédagogique si possible, en particulier des fiches laminées sur l'identification des oiseaux terrestres.
- c) La coopération avec BirdLife International Partnership pour promouvoir d'importantes zones d'oiseaux (IBA) dans la région, y compris, l'analyse des liens entre les zones protégées existantes, les IBA et les espèces contenues dans la liste de SPAW et évaluer leur état de conservation, de même que les espèces menacées ou en danger qui devraient faire partie des listes du Protocole.
- d) Explorer une collaboration avec BirdLife International dans la mise au point (et la mise en oeuvre) de plans d'action pour les espèces d'oiseaux menacés (par exemple, la grive à patte jaune).

127. Continuer d'appuyer les actions prioritaires sur la conche reine et la gestion de la pêche de la langouste dans la région, en coordination avec FAO/WECAFC, OSPESCA et le Mécanisme régional pour la pêche dans les Caraïbes (CRFM).

128. Continuer la collaboration avec CABI sur la mise au point d'une proposition de projet FEM : « Mitiger les menaces des espèces exotiques envahissantes dans les Caraïbes insulaires » (2008-2012) (pays : République Dominicaine, Jamaïque, St. Lucie, Trinité et Tobago) :

- a) Le projet FEM propose d'établir un cadre extensif abordant la question des espèces exotiques envahissantes qui menacent les écosystèmes aquatiques et terrestres et leur diversité biologique. Il sera créé sur les mesures nationales existantes pour renforcer les capacités à traiter les questions de la biodiversité et les mettre en rapport avec les parties prenantes nationales et régionales. Il inclura :
 - Une analyse des écarts existants entre les plans et les politiques, exposer les stratégies de communication nationale et de renforcement des capacités pour un projet à grande échelle et définir les projets pilotes dans les 5 pays.
 - Les composantes du projet final proposé incluent la mise au point de stratégies nationales sur les espèces exotiques envahissantes, se focalisant sur une capacité nationale accrue et l'établissement d'une coopération et d'une stratégie à travers toutes les Caraïbes en vue de réduire les risques posés sur la diversité biologique par les espèces exotiques envahissantes.
- b) La collaboration avec le Programme SPAW portera sur le renforcement des capacités par l'intermédiaire du modèle des ateliers de formation PNUE/GISP.
- c) Continuer la coordination avec AMEP sur le projet des eaux de ballast de l'OMI/PNUE dans les Caraïbes, focalisé sur le transfert des espèces marines envahissantes dans les eaux de ballast.

129. Renforcement des capacités dans la conservation de la vie sauvage :

- Explorer une collaboration avec U.S. Fish et le département de vie sauvage pour la mise en oeuvre d'activités de formation, afin d'améliorer la capacité des professionnels, des gestionnaires des MPA et des enseignants, à la conservation de la vie sauvage, en utilisant les problèmes de gestion comme point de départ pour aborder les besoins de conservation des espèces, y compris les aspects socioéconomiques de la conservation des espèces. Il s'agirait en particulier, d'une collaboration avec l'Initiative des espèces migratrices de l'hémisphère occidental (WHMSI), en créant la capacité pour conserver et gérer la vie sauvage des espèces migratrices, par la communication sur les problèmes de conservation d'intérêt commun, des zones de formation, par l'échange d'information nécessaire pour une prise de décision fondée et par le travail en réseau pour traiter les problèmes émergents.

e) Conservation et utilisation durable des écosystèmes côtiers et marins*Objectifs*

130. Les objectifs seront toujours les suivants :

- a) Aider à la gestion des écosystèmes marins et côtiers de la région sur une base durable, en particulier par des pratiques durables ;
- b) Mobiliser la volonté politique et les actions des gouvernements et autres partenaires pour la conservation et l'utilisation durable des récifs coralliens et des écosystèmes associés, comme la mangrove et les prairies marines ;
- c) Communiquer efficacement la valeur et l'importance des récifs coralliens, les mangroves et les prairies marines, y compris leurs services écosystémiques, les menaces à leur durabilité et les actions nécessaires à leur protection ;
- d) Promouvoir l'approche par écosystème et les principes et les valeurs d'une bonne gouvernance pour la conservation et la gestion des écosystèmes marins dans la région.

*Activités*131. Appuyer le projet du FEM – Gestion durable des Ressources marines partagées de l'écosystème marin des Caraïbes (CLME) et des régions adjacentes ; en coordination avec IOCARIBE et le PNUD par la coordination et la mise en oeuvre de son projet pilote *Gestion et Conservation de la biodiversité et des pêcheries des récifs* :

- Le projet renforcera les connaissances actuelles sur les écosystèmes des récifs coralliens et les pêcheries des récifs, au niveau local, national et régional, de même que sur les expériences régionales et mondiales pertinentes, dans la gestion participative et multisectorielle et les mesures de conservation.
- Il s'en suivra l'approche de gestion par écosystème, laquelle est intégrale, adaptative et multisectorielle, et encouragera une large participation des parties prenantes.
- Il utilisera la meilleure information disponible, y compris les dernières évaluations scientifiques crédibles, en révisant et renforçant les processus de gestion et de politique au niveau principalement national et local ; il visera également des interventions stratégiques

potentielles, en particulier, au regard du Code de comportement élaboré pour les pêcheries responsables dans les Caraïbes.

- Le projet pilote se focalisera sur le renforcement des capacités de gestion des zones marines étendues et transfrontalières, principalement en Colombie, République Dominicaine, Haïti, Jamaïque et St Vincent et les Grenadines.
- Le projet visera à atténuer les impacts sur l'environnement (surpêche, pollution et dégradation de l'habitat tels qu'ils ont été identifiés dans l'Analyse préliminaire de diagnostic (TDA) et à renforcer l'évaluation, la gestion et les cadres de gouvernance nécessaires pour promouvoir l'intégrité écologique et leur possibilité de résister aux chocs et au stress.
- Le projet développera et encouragera le travail en réseau et la coopération entre les pays pour la gestion des ressources marines, en se focalisant sur le renforcement des institutions existantes, les structures et les mécanismes à travers le partage, la collaboration et l'échange. Les vastes et lointains systèmes récifaux en Jamaïque (Pedro Bank) et en Colombie (AMP Seaflower) seront inclus en tant que sites majeurs car ils représentent des zones de haute productivité qui sont assujettis à des pressions de pêches considérables. Les enseignements appris et les expériences dans ce processus seront partagés tout le long du projet avec les pays adjacents, comme la République Dominicaine et Haïti.
- Le projet étendra ses activités aux pays les plus éloignés comme Bahamas, Belize, Grenade et St Vincent et les Grenadines, afin de partager et répliquer les réalisations, les bonnes pratiques et les échecs dans la gestion à utilisation multiple de ces écosystèmes dont les services et les fonctions sont si critiques pour la santé générale des ressources marines vivantes dans les Caraïbes.
- Dans toutes les activités proposées, il y aura une implication significative de la communauté et des parties prenantes aux différents niveaux, y compris le processus de prise de décisions.

Les principales activités du projet pilote sont :

- Renforcement des cadres de gestion existants basés sur les principes de l'approche par écosystème (évaluation, renforcement des capacités, suivi et évaluation). Ceci inclura l'évaluation et la cartographie des sites sélectionnés ; la révision et l'analyse des régulations de gestion existante et les mécanismes d'application aux sites sélectionnés ; application participative des parties prenantes ; sensibilisation du public et augmentation de la portée éducative (régulation et emphase de l'application) ; et
- Transfert des meilleures pratiques et diffusion des enseignements appris.

132. Continuer d'appuyer l'Initiative internationale sur les récifs coralliens (ICRI)

- a) Promouvoir et appuyer les célébrations de l'Année internationale des récifs, en particulier, à travers les efforts médiatiques stratégiques et une information ciblée aux décideurs et aux planificateurs, en collaboration avec le programme CETA du PEC.
- b) Continuer d'appuyer et/ou de coordonner avec les nodes d'observation des cinq récifs coralliens sous-régionaux des Caraïbes, de l'Amérique tropicale du sud (coordonné par INVEMAR en Colombie); des Caraïbes orientales (coordonné par le Centre CZM en Barbade ; de l'Initiative pour les récifs coralliens des Antilles néerlandaises (NACRI) ; des Caraïbes occidentales (coordonné principalement par le projet MBRSt) ; des Caraïbes du nord et atlantiques (NCA) (coordonné par UWI-CMS), y compris les sites de formation,

l'assistance technique et la gestion des données, pour assurer les contributions de données de la région à la base de données mondiale ReefBase et les rapports sur l'état des récifs du GCRMN. Ceci comprend l'appui aux efforts AGRRA, CARICOMP et ReefCheck, le cas échéant.

- c) Appuyer, le cas échéant, les ateliers de formation dans la région sur les récifs coralliens "Crime Scene Investigation" (CSI), pour fournir aux pays des outils pour mener des enquêtes sur les dommages, évaluation des impacts, récupération financière des dommages et préparation judiciaire. Au moins 4 ateliers sont programmés avec l'appui de l'USAID pour la République Dominicaine, la Barbade, Jamaïque et Trinidad et Tobago.
- d) Appuyer les efforts en cours déployés par l'IRM sur la valeur économique en profondeur des récifs coralliens, probablement pour la République Dominicaine et la Jamaïque. Ceci inclura le renforcement des capacités d'une diversité de parties prenantes au niveau du pays, pour conduire une collecte de données et des analyses, de même que pour appliquer l'information comme il convient dans la politique pertinente et la prise de décisions.
- e) Diffuser largement les enseignements appris et les meilleures pratiques tirés de la mise en oeuvre des activités de l'ICRAN-Caraïbes, pendant la période biennale, en particulier, ceux concernant les sites de démonstration.
- f) Appuyer si possible l'application de l'outil récemment élaboré « Services écosystémiques, Guide pour les décideurs » de l'Institut des Ressources mondiales (IRM). Il a pour but d'aider le secteur public à intégrer les services écosystémiques dans leur prise de décisions en vue du développement économique et répond aux résultats de l'évaluation de l'écosystème du millénaire. L'IRM est présentement à la recherche d'opportunités pour tester cet outil au sein des efforts de planification du développement.
- g) Assister aux réunions de l'ICRI en tant que secrétariat de SPAW et promouvoir et appuyer le cas échéant la participation des gouvernements et des experts de la région dans ces réunions.

f) Le tourisme durable

Objectifs

133. Les objectifs de la composante du programme pour le tourisme durable sont :
- a) Promouvoir les pratiques de tourisme durable du milieu marin et côtier, en particulier autour des zones protégées et des zones critiques ou sensibles ;
 - b) Développer de manière efficace les liens avec PNUE-DTIE, CTO, l'Alliance pour le tourisme durable (CAST), et les autres organisations pertinentes, engagées dans le tourisme durable de la région des Caraïbes.

Activités

134. Des synergies avec CTO et CAST dans la mise au point et la mise en oeuvre de normes et d'initiatives pour le tourisme durable, y compris l'élaboration et la mise en oeuvre d'un cadre politique de tourisme régional pour les Caraïbes.
135. Poursuivre la coordination dans la promotion de la Campagne de Drapeau Bleu et autres activités de certification du tourisme durable.

136. La diffusion continue de matériels et outils pour le renforcement des capacités au niveau des pratiques du tourisme durable.
137. Renforcement basé sur les expériences en Mesoamérique, tirés du projet ICRAN MAR. La formation en activités de loisirs en milieu marin durables et évaluation de performances environnementales sera étendue, en même temps que des alliances seront formées avec des entreprises locales, des responsables de MPA et des communautés locales. Ceci comprend les micro-financements et des ateliers de formation en collaboration avec CORAL, pour faire avancer la mise en œuvre des normes concernant les activités récréatives marines réalisées localement et promouvoir le dialogue entre parties prenantes pour améliorer les pratiques touristiques en milieu marin et côtier.

C. Communication, éducation, formation et sensibilisation (CETA)

1. Contexte

138. La décision 1 (II) de la douzième Réunion intergouvernementale sur le Plan d'action du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et la neuvième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes, Montego Bay, Jamaïque, du 28 novembre au 2 décembre 2006 a approuvé la création d'un poste budgétaire pour la Communication, éducation, formation et sensibilisation (CETA) de niveau P3/P4 selon la disponibilité des ressources financières. L'IG a également décidé de fusionner les sous-programmes PECNET et ETA afin de former le sous-programme CETA.
139. Ce plan de travail est la continuation des projets et des activités de la période biennale 2006-2007 comme cela a été présenté dans le Rapport du Directeur exécutif du PNUE concernant la mise en oeuvre du Programme pour l'Environnement des Caraïbes (2006-2007) (UNEP(DEPI)/CAR IG.26/INF.4). Le plan de travail reflète les modifications intervenues au niveau des activités et des mécanismes de mise en oeuvre après la fusion des sous-programmes PECNET et ETA, de même que les besoins supplémentaires identifiés pendant la période biennale 2006-7 et les ressources humaines existantes. Après la 12^{ème} IG, le poste d'officier du programme CETA a été créé au niveau de projet, en tenant compte les ressources financière existantes.

Objectifs

140. Les objectifs du sous-programme CETA sont :
 - a) Transformer et améliorer les systèmes éducatifs afin de promouvoir des changements d'attitude et de comportement positifs vis-à-vis de la gestion de l'environnement, en améliorant la compréhension de la valeur, de la pertinence et de l'importance des ressources marines et côtières ;
 - b) Développer et mettre en oeuvre des programmes nationaux et régionaux de formation technique et de gestion (se focalisant sur la « formation des formateurs » afin de maximiser la multiplication des effets) pour les personnes responsables de l'utilisation et la gestion des ressources marines et côtières ;
 - c) Appuyer les efforts de sensibilisation publique déployés par les médias, le secteur public, les organisations communautaires et non gouvernementales pour démontrer la valeur économique des ressources marines et côtières pour les secteurs spécifiques et le développement général national ;

- d) Améliorer l'accès à l'information sur les ressources marines et côtières par le biais du renforcement des sites Internet du PEC, des mécanismes de réseau et du développement de bases de données ;
- e) Diffuser l'information résultant des projets et des activités du PEC ; et
- f) Aider les sous-programmes régionaux du PEC dans les questions liées à la communication, l'éducation, la formation et la gestion de l'information de sensibilisation, à travers la création d'outils permettant d'organiser et de diffuser l'information relevante à l'application de la Convention de Cartagena et ses Protocoles ; et appuyer dans les domaines de l'accès aux données, la gestion de l'information (et le développement et la maintenance d'un réseau d'expertise et de connaissances).

2. Projets et activités

a) Coordination du programme

Objectifs

141. Les objectifs de la coordination du sous-programme CETA pour la période biennale 2008/9 sont les suivants :
- a) Améliorer la coordination, la collaboration et la communication avec les donateurs, les programmes et organisations pertinents aux activités éducatives, de communication, de formation et de sensibilisation ;
 - b) Mobiliser les ressources financières pour étendre les activités actuelles et pour le développement de nouvelles initiatives de communication, d'éducation, de formation et de sensibilisation pertinentes et qui sont bâties sur le travail et le mandat du PEC ;
 - c) Surveiller les activités quotidiennes et la coordination générale du programme, au sein du PEC et apporter le soutien aux autres sous-programmes du PEC et au coordinateur pour la mise en oeuvre des activités de CETA ;
 - d) Concevoir des stratégies de communication et d'information du PEC et des sous-programmes, et coordonner les activités avec les médias ; et
 - e) Coordonner l'appui aux activités régionales et nationales de CETA

Activités

142. Appuyer les sous-programmes AMEP et SPAW dans la conception, le maintien et la diffusion de l'information dont ils ont besoin ou qu'ils génèrent, par le biais d'outils existants du PEC ou en développant de nouveaux instruments comme des bases de données, des mécanismes de communication, des forums, etc.
143. CETA aidera à la diffusion des produits du PEC, principalement à travers l'Internet lorsque cela s'appliquera. Il continuera également de coordonner quotidiennement les réponses aux demandes d'information et des enquêtes externes.
144. En tant qu'outil principal de communication, le site Internet du PEC sera maintenu et mis à jour continuellement sur les questions régionales et mondiales pertinentes pour la région des Caraïbes et en faisant des liens avec des sites Internet complémentaires d'organismes régionaux, nationaux et

sous-nationaux. En fonction des ressources humaines, l'appui sera apporté au développement continu de pages web y reliées. Le secrétariat recherchera les moyens d'assurer une maintenance plus régulière pour fournir des informations utiles et actualisées aux états membres et aux Parties contractantes.

145. Le sous-programme CETA appuiera la tenue des réunions techniques et intergouvernementales du PEC et coordonnera la préparation et la diffusion des rapports finals des réunions.
146. Les efforts de collecte de fonds pour le programme seront déployés en consultation avec le Coordinateur de l'UCR/CAR et en coordination avec les gouvernements, les donateurs et les organisations partenaires pertinentes, afin de permettre le recrutement d'un officier de programme à temps complet pour le programme et son expansion.
147. Coordonner, améliorer ou développer et mettre en oeuvre des efforts de renforcement des capacités du PEC et ses différents sous-programmes, en tenant compte des accords internationaux pertinents et en se basant sur les priorités nationales et/ou régionales.

b) Promotion du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et ses sous-programmes

Objectifs

148. Promouvoir le travail du Programme pour l'Environnement des Caraïbes et ses sous-programmes, sensibiliser les gouvernements de la région sur l'importance de la ratification/adhésion à la Convention de Cartagena et ses Protocoles ainsi qu'à son application et sensibiliser davantage sur la nécessité de protéger et d'utiliser les ressources marines et côtières d'une manière durable.

Activités

149. Aider à la mise en oeuvre des activités nationales et régionales de promotion à la ratification/adhésion des Protocoles LBS et SPAW auprès des états membres du PEC, en collaboration avec les programmes AMEP et SPAW respectivement. Ces activités continueront de réunir et d'élaborer des matériels de CETA sur le PEC et sur les thèmes liés au PEC en vue d'une diffusion en ligne et autres mécanismes appropriés.
150. Fournir à la communauté du PEC et au public en général des mises à jour régulières sur la disponibilité d'information concernant la protection et le développement de ressources marines et côtières.
151. La promotion du PEC dans les forums nationaux, régionaux et internationaux et à travers tous les médias disponibles sera entreprise dans la mesure du possible. Par ailleurs, l'appui sera apporté le cas échéant et en fonction des ressources disponibles aux initiatives nationales et régionales de communication, d'éducation, de formation et de sensibilisation à l'appui des objectifs du PEC.
152. Un inventaire sera dressé sur le matériel de CETA disponible au PEC et dans les autres organisations pertinentes. Des lacunes seront identifiées au regard des programmes individuels et des principales questions y reliées. Le matériel publicitaire et d'information sur le PEC, sur le milieu marin, sur la conservation et la gestion seront alors compilés/élaborés en consultation avec le personnel technique, pour une diffusion auprès des gouvernements, du public, des écoles et des médias.

c) Élaboration et mise en oeuvre d'une stratégie de communication et d'assistance du PEC

Objectifs

153. Faciliter des communications efficaces avec toutes les parties prenantes, sur le travail du PEC, pour améliorer la disponibilité des services fournis par le PEC à la région.
154. Faire connaître le PEC comme le principal pilier pour atteindre le développement durable dans la région.
 - Fournir et assurer un flux d'information scientifique et de gestion efficace, des mises à jour et des messages clés, réunis de manière précise, prompte et effective, pour les parties et les parties prenantes du PEC.
 - Rendre possible un débat bien fondé entre les parties prenantes et à partir de là, une participation pleine dans l'élaboration et la mise en oeuvre du PEC.
 - Recueillir des commentaires et des apports de la part des parties prenantes (grâce aux activités de communication) pour continuer à améliorer la mise en oeuvre du PEC.

Activités

155. Incorporer des stratégies et du marketing en vue de la mise au point de la stratégie de Communication et d'assistance. La stratégie de Communications et d'assistance contiendra des perspectives de communication, des procédures et des directives générales pour une communication efficace des projets et des programmes du PEC/PNUE.
156. Coordonner des activités de presse pour améliorer la visibilité du PEC et développer et maintenir de manière proactive des liens avec les médias nationaux et régionaux, et le cas échéant les médias internationaux, afin d'accroître la sensibilisation au sein des groupes de parties prenantes et de la grande communauté des projets et des activités du PEC, ainsi que l'importance d'un environnement marin et côtier sain ;
157. En fonction du financement disponible, appuyer les activités de renforcement des capacités et/ou les ateliers de sensibilisation pour les journalistes écologistes dans la région afin d'accroître le profil des problèmes environnementaux dans la région ;
158. Coordination et mise à jour du site Internet du PEC en collaboration avec les sous-programmes et la possible absorption des sites Internet des projets comme celui de l'alliance White Water to Blue Water. La base de données CaMPAM sera terminée en collaboration avec SPAW.
159. CETA assurera la maintenance des bases données sur les experts du PEC, les points de liaison et les institutions.
160. Un contact sera établi avec les nouveaux partenaires tels que les compagnies aériennes régionales et l'industrie des Croisières pour une possible diffusion de l'information, à travers des articles dans les magazines des avions et la distribution de courts DVD promotionnels/éducatifs.

d) Appuyer la mise en oeuvre de la Décennie des Nations Unies de l'éducation pour le développement durable

Objectifs

161. Faciliter la conception et la mise en oeuvre de projets de collaboration dans le domaine de l'éducation environnementale aux niveaux nationaux et régionaux, et renforcer les systèmes

éducatifs nationaux pour promouvoir une meilleure compréhension de la valeur et de l'importance des ressources marines et côtières grâce à un changement d'attitude et de comportement ;

Activités

162. Le PEC poursuivra sa collaboration avec les organisations pertinentes comme l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). L'appui sera donné dans la mesure du possible pour faciliter d'autres discussions régionales sur l'éducation pour le développement durable et son inclusion dans les cursus éducatifs nationaux.
163. L'appui sera donné aux activités de formation et à l'élaboration de matériels éducatifs pour les enseignants, en tenant compte des ressources financières disponibles, pour mettre ceux-ci et autres matériels pertinents, à la disposition des pays de la région des Caraïbes.
164. Développer et maintenir d'une manière proactive des liens avec les Ministères de l'Éducation afin d'aider à sensibiliser davantage les groupes éducatifs importants, sur la santé de l'environnement marin et côtier.

e) Appuyer la mise en oeuvre du Plan stratégique de Bali (BSP) d'appui à la technologie et au renforcement des capacités

165. Le BSP a été adopté formellement par la décision 23/1 du CE, à la 23^{ème} session du Conseil exécutif /Forum ministériel mondial sur l'environnement tenu à Nairobi, tenue du 21 au 25 février 2005.

Objectifs

166. Fournir une formation continue et un renforcement des capacités aux états membres du PEC en accord avec leurs priorités et leurs besoins nationaux et/ou régionaux et selon leurs conditions, afin de satisfaire effectivement aux obligations de la Convention de Cartagena et ses Protocoles.

Activités

167. Assister dans la mobilisation de ressources financières pour conduire un renforcement de capacités nationales et régionales des différentes parties prenantes comme les communautés, les gestionnaires et les décideurs, basé sur les priorités nationales et/ou régionales des parties du PEC ;
168. Assister les programmes SPAW et AMEP dans l'élaboration et la mise en oeuvre de programmes de formation technique spécifiques et des exercices de renforcement de capacités, comme par exemple des cours de formation pour formateurs.
169. CETA assistera le programme AMEP dans la coordination d'un projet conjoint avec PNUE/DEWA et FEM IW:LEARN afin de tester l'efficacité d'un travail en réseau, dans un domaine de liaison transectorielle parmi un "groupe régional" de projets FEM continus, en cours de réalisation dans la région des Caraïbes. Les activités suivantes vont promouvoir l'intégration des efforts, la capture de synergies, l'identification de lacunes, les conflits et les opportunités :
 - a) Développer une page web en tant que 'module' régional au sein du système d'information IW:LEARN/FEM développé par PNUE/DEWA avec des apports de l'UCR/CAR du PNUE et hébergé en tant que subdivision du site Internet www.iwlearn.net. Le module offrira des ressources d'informations à l'appui pour faciliter le travail en réseau, le partage des connaissances et le dialogue facilité, parmi le groupe régional des projets du FEM identifiés

dans la région des Caraïbes, et seront fournis premièrement par l'UCR/CAR du PNUE au fur et à mesure que le processus se développe.

- b) Conduire une assistance : identifier, informer et inviter à participer les Agences d'exécution du FEM, au départ pour aider à développer un inventaire des projets du FEM et leurs partenaires dans la région des Caraïbes et pour appuyer la participation de leurs projets ; contacter les agences d'exécution de projet du FEM et leurs partenaires et les informer du but et des objectifs du processus de consultation auprès des points de liaison régionaux et les inviter à participer ; obtenir une compréhension des problèmes et des besoins de la région afin d'identifier des synergies et de se focaliser sur une structure de réunion face à face.
- c) Elaborer un document base qui sera utilisé pour le dialogue de consultation.
- d) Faciliter le dialogue électronique modéré entre les projets au sein du groupe régional.
- e) Organiser des activités face à face : planifier et diriger un atelier (ou des ateliers) consultatifs au sein du groupe régional.
- f) Documenter et faire rapport des résultats : aux projets du FEM, aux agences et partenaires au sein du groupe régional, au FEM-IW:LEARN, et à l'équipe IW FEM.

Annexe I:

Budget du Programme pour l'environnement des Caraïbes pour l'exercice biennal 2008-2009

Voir chiffier Excel sur le site Internet du PEC